

Le cardinal Léger aux
étudiantes gabonaises :

"Acceptez la lourde
responsabilité de
l'indépendance et
vous connaîtrez
... la liberté!"

Par Jean-Raymond Boudou

C'est une visite toute simple et amicale que le cardinal Léger a faite hier aux étudiantes gabonaises qui suivent les cours de secrétariat bilingue chez les religieuses de l'Académie Ste-Anne, à Montréal.

Le président du comité Afrique - Canada, M. Jean-Marc Léger, présente le groupe et rappelle comment et pourquoi le Canada avait accepté de recevoir ces jeunes boursières du gouvernement gabonais, soulignant tout ce que de tels échanges pouvaient apporter dans le sens d'une connaissance et d'une compréhension meilleure et durable entre peuples, différents sans doute, mais riches d'une même culture française.

Au nom de ses compatriotes, Mlle Edmée Berre exprime à Son Eminence, avec beaucoup de sincérité et d'émotion, combien elles étaient touchées et honorées par cette visite. Un souvenir fut ensuite remis par Mlle Yvette Ebossa au cardinal qui, dans une improvisation toute empreinte d'une grande chaleur humaine, déclara notamment ceci :

"Vous n'êtes pas ici seulement pour vous, mais pour des milliers de gens qui vous attendent dans votre pays. Vous êtes venues acquiescer des compétences. Ces compétences, il ne faudra pas les traduire en échelle de salaire, mais en conscience de la mise en place des cadres d'un peuple; acceptez les risques de l'aventure; acceptez la lourde responsabilité de l'indépendance, si vous voulez connaître la saveur du fruit qui s'appelle 'la liberté'!"

Un ouvrage de Robert Hollier :
"Dollard: héros ou aventurier?"

Les Editions de l'Horizon lancent hier soir à la librairie "La Québécoise", un nouveau livre d'histoire canadienne de Robert Hollier, "Dollard: héros ou aventurier?"

On sait que Robert Hollier est depuis plusieurs années directeur des Services officiels du tourisme français à Montréal et que non content de représenter la France auprès des Canadiens français, il s'efforce de révéler à ces derniers certaines particularités de leur histoire. Ainsi avait-il fait

Bellemare reste une semaine hors de la Chambre

QUEBEC (DNC) — L'opposition, à l'Assemblée législative, a vainement tenté hier de faire lever l'expulsion dont est l'objet M. Maurice Bellemare.

On sait que le député de Champlain, à la suite d'expressions antiparlementaires qu'il a refusé de retirer lors du débat de vendredi dernier, s'est vu imposer une sanction d'expulsion qui doit durer toute la semaine.

M. Daniel Johnson, secondé par M. Jean-Jacques Bertrand, a présenté une motion pour lever cette sanction.

Par un vote de 43 à 17, la Chambre a refusé d'approuver la requête du chef de l'opposition.

M. Bellemare ne reviendra donc en Chambre que mardi prochain.

"L'Elève" sera entièrement réformée

Par Jules LEBLANC

La revue pédagogique "L'Elève" sera entièrement réformée à compter de l'automne. Elle prendra une orientation tout à fait nouvelle dans sa présentation et dans son contenu ainsi que dans les procédés didactiques qu'elle utilisera. Elle sera animée par un nouveau directeur, celui-ci sera assisté par une équipe de collaborateurs qui, elle aussi, sera nouvelle. La revue "Le Maître" subira des changements analogues.

C'est ce qu'ont annoncé hier, au cours d'une conférence de presse, le directeur général de Fides, le père Paul-A. Martin, c.s.c., et le nouveau "directeur de la rédaction" des revues "L'Elève" et "Le Maître", M. Pierre Billon.

Éditée par Fides à l'intention des élèves du cours primaire, la revue "L'Elève" a été l'objet de vives critiques depuis quelques temps et la Commission des écoles catholiques de Montréal a décidé récemment d'en interdire l'usage dans ses écoles à moins qu'elle ne prenne une orientation nouvelle. Elle a un tirage d'environ 450.000 exemplaires. Quant à la revue "Le Maître", elle est destinée aux instituteurs du cours primaire et est le pendant de "L'Elève".

UNE ORIENTATION NOUVELLE

La revue "L'Elève" nouvelle formule continuera de suivre le programme d'études du Département de l'instruction publique, mais elle cessera de faire double emploi avec les manuels scolaires, a affirmé M. Billon. Elle sera à la fois un complément et un enrichissement; si elle ne devient pas cela, a-t-il précisé, notre but ne sera pas atteint.



M. PIERRE BILLON

LE DEVOIR

MONTREAL, MERCREDI, 8 MAI 1963

St-Vincent-de-Paul: ce bain en ruines est un baril de poudre

Par Marcel VLEMINCKX

L'enquête du coronar dans la mort du garde Raymond Tellier, âgé de 33 ans et du baignard Marcel Marcoux, âgé de 34 ans, confirmera ce que l'opinion publique sait déjà: la mort de M. Tellier est accidentelle. Celle de Marcel Marcoux sera classée comme homicide justifiable.

Cette enquête aura lieu vendredi après-midi le 10 mai. Elle sera publique.

On peut prévoir que le coronar Me Marcel Trahan, s'élèvera contre l'intense publicité qui entoure l'incident mortel, survenu au bain de St-Vincent-de-Paul jeudi dernier le 2 mai entre 4 heures et 5 heures de l'après-midi.

Jeudi dernier, au cours des premières heures qui suivaient

l'incident de St-Vincent-de-Paul, les autorités du pénitencier annonçaient que le garde Tellier avait été mortellement blessé par deux détenus qui s'étaient emparés de lui, l'avaient entraîné dans une cellule comme otage dans le but d'obtenir leur transfert à un autre pénitencier.

Toutefois, tôt, lundi matin le 6 mai, la radio annonçait que les balles tirées par d'autres gardes étaient peut-être les causes de la mort de M. Tellier.

Cette information a pris tant d'ampleur que M. Michel Lecorre, directeur du pénitencier depuis le 1er juin 1962, a obtenu de son supérieur, le commissaire des pénitenciers du Canada, M. Allen MacLeod l'autorisation de tenir une conférence de presse et d'expliquer l'incident, préalablement à l'enquête du coronar.

Hier après-midi, M. Lecorre a précisé que le garde Tellier a été atteint d'une balle dans la tête, d'une autre à l'épaule et de deux autres au cœur. Il semble qu'un nombre analogue de balles aient atteint le baignard Marcel Marcoux, le tuant raide.

M. Lecorre a poursuivi, s'appuyant sur un rapport d'autopsie que lui avait fait le Dr Jean-Paul Valcourt, médecin légiste de la province: "Le garde Tellier a reçu plusieurs coups de couteau aux jambes, aux cuisses, à l'abdomen et au bas du thorax. Ce dernier coup était mortel, au dire du Dr Valcourt, et aurait inévitablement entraîné la mort de M. Tellier. Un poumon était touché."

(Le représentant du Devoir a appris, d'autre part, qu'une blessure faite au couteau sur le garde Tellier n'était mortelle. Le médecin légiste Valcourt précisait d'ailleurs soigneusement tous ces points cruciaux à l'enquête du coronar.)

À Ottawa, le commissaire MacLeod a endorsed la décision prise par M. Lecorre, le 2 mai dernier, d'ordonner à trois gardes, armés de revolver de calibre .45 d'ouvrir le feu dans la cellule où les Marcoux retenaient le garde Tellier.

Pour sa part, le président de l'Association des gardes de St-Vincent-de-Paul qui s'intéresse à l'Association des employés civils, M. Roland LeFrançois, a commenté: "La décision de M. Lecorre était la seule décision qu'il pouvait prendre. Je sais, j'étais sur les lieux."

Ces appuis réconfortent M. Lecorre à qui l'on doit l'établissement de ce centre de détention de Valleyfield, un

homme de 43 ans qui, le 1er juin 1962, devenait le directeur du pénitencier le plus turbulent du Canada et qui, deux semaines plus tard, assistait à la destruction partielle du bain de St-Vincent.

La presse a réclamé hier à M. Lecorre une visite des lieux. Les journalistes ont constaté visuellement qu'aucune reconstruction valable n'a été faite depuis juin 1962. On a répliqué le dôme central du bâtiment principal de détention. On a déblayé les ruines d'ateliers aménagés le long du mur ouest du bain.

On commence seulement la construction d'un centre de psychiatrie, d'ateliers techniques. Les journalistes ont vu une dizaine d'ouvriers au travail en plein cœur d'après-midi. Quant aux bagnards, ils poussaient des cris de fauve accrochés aux barreaux de leurs cellules.

Ils ne travaillent pas. Ils sont enfermés dans leurs blocs cellulaires depuis jeudi dernier. Quand ils retrouveront le droit d'aller à l'extérieur, ils seront confinés dans deux immenses cours hautement clôturées d'acier. Mais ils continueront à fainéanter à cœur de jour comme ils le font depuis juin dernier.

D'une journée à l'autre, le mal empire à St-Vincent. Il y a fait sans tarder 25 gardes de plus au recrutement délicat et difficile. La population "in muros" du bain s'établit à 800 individus dont 150, au maximum, selon M. Lecorre, sont des fauteurs de troubles. D'une année à l'autre, cette population augmente de 100 à 200.

Tant que les ateliers n'auront pas été reconstruits, (ce devrait être fait déjà puisque l'émule qui a provoqué toutes ces ruines remonte au 17 juin dernier) tant que les aliénés et ensuite les psychopathes n'auront pas été isolés des détenus normaux, le "pen" de St-Vincent sera un baril de poudre.

Et tant qu'ils ne seront pas plus nombreux, que les conditions des détenus n'auront pas été physiquement améliorées, les gardes auront peur.

Peur de leur métier quotidien: 30 d'entre eux ont fait, depuis le 16 juin dernier, des dépressions nerveuses. Et 25 autres depuis jeudi dernier ont cessé temporairement de travailler, pour revenir au poste mardi matin.

La conférence a loué les réformes de structures proposées par le rapport de la commission Parent, en vue de protéger les valeurs religieuses chères à la majorité de la population. Les chrétiens seront bien représentés au sein des divers conseils et comités. Les évêques seront déchargés d'une grande partie des lourdes responsabilités qu'ils ont assumées. Les éducateurs chrétiens, les administrateurs chrétiens auront l'occasion de montrer "qu'ils sont aussi de l'Eglise".

La création d'un Conseil supérieur de l'éducation est un apport important suggéré par la commission Parent, a dit M. l'abbé O'Neill. Conseil multiconfessionnel, sa composition reflète la préoccupation de représenter les catégories importantes de la population et le désir de faire participer les divers groupes intermédiaires aux délibérations qui doivent précéder les décisions à prendre en matière d'éducation. La création d'un tel organisme se situe nettement dans la pensée de Mater et Magistra, ajoutait le conférencier.

Il a signalé le nombre trop restreint des membres du Conseil; les agnostiques, portion infime de la population n'y seraient pas représentés.

La multiconfessionnalité n'exclut pas les agnostiques, mais il leur faut accepter l'influence dominante des chrétiens dans notre contexte social, a expliqué M. l'abbé O'Neill. Au sujet de la nomination des membres du Conseil supérieur de l'éducation, le conférencier a exprimé la crainte d'une structure qui échappe au contrôle de la population, d'un groupement dont les membres se nomment entre amis.

L'apport des groupes intermédiaires donnerait un son de cloche nouveau.

La consultation des corps intermédiaires est souhaitable, même lorsque aucune législation ne la prévoit, a dit M. l'abbé O'Neill. Les décisions, s'il en est autrement, risquent d'être inefficaces et de causer un mécontentement grave chez les citoyens humbles dans leur dignité de personnes libres et de responsables immédiats des tâches à accomplir.

En conclusion, M. l'abbé O'Neill a mis en garde contre un certain esprit de réduction à néant de toute influence ecclésiastique, réelle ou imaginaire, au nom de la démocratie retrouvée. L'autorité, nous le déplaçons, quelle soit de gauche ou de droite, ajoutait-il. En introduisant les éléments de la vie démocratique dans un futur système d'éducation nous aboutirons au respect des droits et à la définition des devoirs de chacun, a dit M. l'abbé O'Neill, en souhaitant aux Québécois d'édifier le meilleur système d'éducation du monde.

Elle ne sera pas en opposition avec les manuels et ne suivra pas une ligne parallèle aux manuels. Elle ne sera pas non plus un mode d'emploi du manuel. Elle ne facilitera pas ni ne supprimera le travail du maître. Elle fournira à celui-ci un "squelette"; il lui appartiendra de l'habiller comme il l'entend. Dans ce sens, la revue donnera beaucoup de suggestions et amorcera des recherches de la part des élèves.

"Nous nous efforcerons de présenter toutes les notions scolaires au travers de méthodes modernes, permettant à l'enfant non seulement de savoir ses leçons, mais encore d'acquiescer une méthode personnelle de travail, un goût pour la recherche, une curiosité intellectuelle, telle que le postulent l'éducation nouvelle et en particulier l'Ecole active. A notre sens, il ne s'agit donc pas seulement d'apprendre à l'enfant, c'est-à-dire de faire mémoriser, — mais encore de lui apprendre... à comprendre."

Dans "L'Elève" nouvelle formule, la part considérable consacrée à la religion sera maintenue tant que les instituteurs n'auront pas à leur disposition un manuel valable. Lorsqu'un tel manuel existera, la proportion consacrée à l'enseignement sera réajustée au niveau des autres matières.

Pour ce qui est du recours abusif à la religion dans les diverses matières du programme, cela "disparaîtra complètement".

UNE EQUIPE NOUVELLE

En ce qui concerne l'équipe, sa composition et sa façon de travailler sera modifiée.

Sept collaborateurs à temps partiel, spécialisés dans l'une ou l'autre des matières qu'aborde "L'Elève", feront partie de l'équipe. La plupart d'entre eux, détenteurs des diplômes universitaires, soit en pédagogie soit dans leur spécialité. L'équipe comprendra trois autres membres, qui eux, travailleront à plein temps: le directeur de la rédaction, une collaboratrice du directeur et un dessinateur. L'équipe sera constituée d'ici le 15 mai; elle aura une moyenne d'âge d'environ 30 ans.

Les sept collaborateurs à temps partiel seront responsables de l'un ou l'autre des secteurs. Mais c'est l'équipe, prise globalement, qui sera responsable de la revue: tout travail devra d'abord être approuvé et accepté par l'équipe. Jusqu'ici, des équipes de collaborateurs s'occupaient de chaque matière, mais il n'y avait aucun lien entre elles. De cette façon, a précisé M. Billon, la revue sera homogène.

En ce qui concerne la présentation de la revue, les dessins seront simplifiés au maximum: ils ne seront pas une fin en eux-mêmes mais une sollicitation pour l'écouter à aller plus loin. De plus, l'utilisation de la couleur sera réduite le plus possible: il n'y aura que lorsque ce sera nécessaire.

Pour ce qui est du papier, dont on a critiqué la mauvaise qualité, il ne semble pas qu'il sera changé; cela exigerait des fonds trop considérables. L'abolition (ou presque) de la couleur atténuerait cette déficience, selon M. Billon.

UNE DIRECTION NOUVELLE

Le nouveau directeur de la rédaction des revues "L'Elève" et "Le Maître" est originaire de Suisse et est au pays depuis un an — il était venu faire un voyage d'études. Agé de 27 ans, il détient un diplôme en psycho-pédagogie — l'équivalent d'une licence — de l'Ecole d'études sociales de Genève. Il est spécialisé dans l'enseignement aux enfants exceptionnels et dans les méthodes actives. Il est professeur régulier à l'Institut pédagogique St-Georges, de Montréal.

Dorénavant, M. Roland Canac-Marquis, qui s'occupait à la fois de l'édition et de la rédaction des deux revues en cause, ne s'occupera que de l'aspect éditorial et de l'aspect administratif. En somme, M. Billon sera rédacteur en chef des deux revues. Toutefois MM. Billon et Canac-Marquis seront autonomes chacun dans leurs sphères et ils relèveront de la direction des éditions Fides.

Le premier exemplaire des revues "L'Elève" et "Le Maître" nouvelle formule sortira au début de novembre seulement. Pour les mois de septembre et d'octobre, les deux revues continueront de paraître sous leur forme actuelle. Le père Martin a cependant précisé que "l'on tiendra compte des remarques" qui ont été faites par divers groupements, en particulier la C.E.C.M.

Récompense de \$10,000 au dénonciateur des assassins du veilleur de nuit O'Neil

Montréal offre une récompense de \$10,000 à toute personne qui fournirait des renseignements permettant l'arrestation des personnes responsables de la mort d'un veilleur de nuit tué le 20 avril lors de l'explosion d'une bombe.

M. Wilfred Victor O'Neil a été tué dans un bureau de recrutement de l'armée canadienne sur Sherbrooke. On pense que le FLQ est responsable de cette affaire.

Cette récompense serait la plus forte offerte par Montréal dans une affaire de meurtre. Son paiement sera décidé par M. Robert, chef de la police de Montréal, et le montant accordé dépendra de la valeur des renseignements fournis.

L'Eglise unie (Montréal) invite les deux groupes ethniques à la compréhension

Une résolution dans le sens de la modération et d'un effort de compréhension mutuelle était adoptée hier à la réunion des pasteurs de l'Eglise unie du Canada, de la région de Montréal. Les responsables de quelque 100 congrégations de l'Eglise unie se sont réunis à Northlea, sous la présidence du révérend Norman Slaughter. La résolution qui a été adoptée et dont nous donnons la traduction française, a trait à la tension qui sévit en ce moment dans la province entre des éléments de la population de langue française et des anglophones.

"Attendu qu'il paraît évident que des personnes irresponsables, en notre province, se laissent aller à des insultes et à la violence à l'endroit d'éléments et d'institutions contre lesquels elles manifestent leur désapprobation;

"Attendu que de telles difficultés surgissent dans le contexte de tensions historiques, fortement enracinées, face auxquelles tous les éléments de la population doivent assumer une certaine part de responsabilité;

"Il s'ensuit que les autorités de l'Eglise unie dans la région de Montréal, mues par l'esprit chrétien, désirent exprimer leur avis en ces termes:

1 — En ce qui a trait au recours à la violence et à l'insulte à l'égard de personnes de race et de langue autres que celles des auteurs de ces actes, ainsi qu'à la profanation d'objets symboliques de la province et du Canada, avec malice, sans excuse et dans un esprit antichrétien;

2 — Dans la mesure où des manquements de notre part, individuellement ou comme corps social, puissent avoir contribué au manque d'entente actuel dans notre province, et, comme expression d'un regret sincère;

3 — Faisons appel à nos gouvernements, tant provincial que fédéral, en vue de la recherche d'un terrain d'entente propre à la reconnaissance immédiate des aspirations des deux cultures: française et anglaise, à leur pleine expression, tout en les conservant; toutes deux dans une même structure de coopération au sein d'une même union fédérative;

4 — Faisons appel à tous les Canadiens en vue d'un respect mutuel et de l'accroissement de l'entente mutuelle et d'une plus grande familiarité avec celles de nos deux grandes cultures nationales et de nos deux langues qui appartiennent à nos compatriotes;

5 — Faisons appel à nos fidèles de l'Eglise Unie du Canada, leur enjoignant de suivre la voie de l'entente et de faire un examen de conscience, afin qu'ils cherchent l'exercice de la réconciliation et prient pour l'avenir de notre province et de notre pays.



Les obsèques de M. Omer Héroux

C'est dans une émouvante simplicité que les obsèques d'Omer Héroux ont eu lieu hier matin en l'église Saint-Viateur d'Outremont. Exempte de faste, empreinte d'un profond recueillement, la cérémonie avait la sobriété, la grandeur et la dignité qui ont marqué la vie de ce grand journaliste.

Le convoi funéraire a quitté la demeure familiale, au 229 de l'avenue McDougall, et, empruntant le chemin de la cote Ste-Catherine, a gagné l'église Saint-Viateur où la levée du corps a été faite par le R.P. Raymond Valois, C.S.V., curé de la paroisse.

Le chanoine Lionel Groulx, qui fut l'un des plus intimes amis de M. Héroux, a chanté le service, assisté des RR. PP. L. Cholette, C.S.V., et J.-M. Tanguay, C.S.V.

Dans le chœur, on remarquait S. Exc. Mgr Valérien Bélanger, évêque auxiliaire de Montréal; les RR. PP. Etienne DeBlois, supérieur provincial des Clercs de St-Viateur, Raymond Valois, c.s.v., J.-G. Pineault, c.s.v., C.E. Deschamps, c.s.v., L. Pilon, c.s.v., Paul Martin, c.s.v., directeur des Editions Fides, J. Desrochers, c.s.c., Joseph Ledit, s.j., et J. Verville, o.f.m., ainsi que les abbés Henri Gagnon et Oscar Maurice.

Le chœur de St-Viateur, sous la direction de M. J.-R. Saucier, a exécuté la messe de Pèrosi. Madame Fernand Gratton touchait l'orgue.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, M. Jean Héroux.

On remarquait en outre, M. Paul Dozois, député de Saint-Jacques à l'Assemblée législative; M. Jacques Lefebvre, chef de l'Union nationale, M. Daniel Johnson; M. François Zalloni, publicitaire; M. Raymond Denis, du Conseil de vie française du Québec; le sénateur Gustave Monette, M. Victor Barbeau, de l'Académie canadienne-française, M. Esdras Minville, M. François-Albert Angers, directeur de l'Institut de l'économie appliquée de l'Ecole des hautes études, M. Ubald Beaudry, de la Société historique de Montréal, M. Pierre-Louis Gélinas, de la Fédération des collèges classiques; M. Jean-Paul Verscheiden, conseiller juridique du "Devoir"; M. Jean-Marie Gauthier, directeur de l'Institut des arts appliqués, M. Camille L'Heureux, ex-directeur du "Droit".

M. Lucien Desbiens, du Bureau provincial de la censure, le notaire Amédée Jassin, le R. F. Théophile, et M. Bernard Couvrette faisaient aussi partie du convoi.

On remarquait en outre MM. Arthur Chartrand, Jules Saint-Pierre, Georges Méthot, Laurent Hirbour, Paul Lafontaine, le notaire C.-A. Emond, J.-E. Huet, Dr Charles Bertrand, Roland Grandchamp, Aurèle Goyer, J.-Jacques Lefrançois, F. A. Sénécal, Paul Cusson, P. Ouellette, René Bonin, T. Rivard, O. Maisonneuve, Laurent Turcotte, Marcel Allard, Joseph Duran, Jules Veer, Marcel Poulin, Paul-Antoine Lethick; Louis-D. Durand, C.-H. Jetté, Joseph Blain, L. Rheault, Raoul Fournier, L.-P. Lussier, André Leroux, Pierre Camu, Alexandre Gerin-Lajoie, Raoul Bernier, Anatole Vanier, Adrien Courville, François-A. Chabot, le frère Robert Marcotte, I.C., René Lallier, Pierre Pelletier, Lucien et Roland Houle, Patrick Potvin, Paul Martin, et plusieurs autres.

Le notaire Dubé est nommé membre du COE

QUEBEC — Le notaire Georges-Henri Dubé, de Mont-Joli, a été nommé membre du conseil d'orientation économique du Québec.

Il succède à M. Rosaire Gendron, maire de Rivière-du-Loup, élu député libéral du comté de Temiscouata aux élections fédérales du mois dernier.

La nomination a été annoncée aujourd'hui à l'issue d'une réunion du cabinet que présidait M. Georges-Emile Lapalme, premier ministre par intérim en l'absence de M. Lesage. Celui-ci est présentement en Europe.

EDITORIAL

Le voyage de M. Pearson

M. Pearson est très satisfait de son voyage à Londres, et non sans raison s'il est vrai, comme l'affirment des journaux anglais, que le premier ministre canadien a réussi à créer un climat de cordialité qui n'existait guère l'an dernier; à ce moment-là, le Royaume-Uni se préparait à entrer dans le Marché commun de l'Europe et la tendance était de rejeter sur M. Diefenbaker et sur le Canada une partie du blâme pour le désastre dont on enveloppait le Commonwealth au moment de le réduire à sa plus simple expression commerciale. L'échec subséquent des négociations de Bruxelles a sans doute préparé le terrain à une revalorisation du Commonwealth dont profite M. Pearson.

C'est à cela toutefois que se ramènent les résultats connus du voyage de notre premier ministre. S'il y en a eu d'autres, le moment n'est pas venu d'en faire état; le plus probable c'est que des souhaits communs de Londres et d'Ottawa dépendent en grande partie de Washington, et des alliés d'Europe. On a peut-être échangé des contrats d'armements, et il est possible que la même chose se produise durant la toute prochaine visite de M. Pearson au président Kennedy. Là aussi il convient de resserrer des liens qui ont été un peu tendus récemment. Mais les grands problèmes de l'heure se posent à l'échelle atlantique.

Or il y a des ombres au tableau. Le gouvernement américain s'est fait accorder par le Congrès l'autorisation d'abaisser les tarifs de façon radicale mais réciproque; on irait jusqu'à 50 pour cent de diminution, mais c'est donnant donnant. Des sondages préliminaires révèlent que cette opération ne sera pas facile. La politique commerciale de Washington est restée fortement protectionniste malgré la supériorité industrielle des États-Unis, et pour un grand nombre de secteurs importants et névralgiques, les tarifs américains sont élevés.

Par conséquent, l'Europe du Marché commun ne veut pas négocier sur la base des tarifs actuels, qui sont trop inégaux aux États-Unis et bien plus nuancés en Europe. Ce serait un marché où Washington aurait des avantages exorbitants; pourtant le gouvernement américain refuse la formule d'une égalisation préalable des points du tarif avant les négociations. Ce qu'on appelle déjà la "ronde Kennedy" n'ira peut-être pas très loin.

La position du Canada est précaire et vulnérable. Nous avons besoin d'un climat de libre-échange pour l'essor de nos richesses naturelles et la vente de nos matières premières, nos produits semi-finis. Par contre il est non moins nécessaire de nous industrialiser plus rapidement; comme vient de le dire M. Sharp, notre essor économique exige que, sans ralentir nos industries primaires, nous augmentions notre production secondaire. Cela veut dire que tout en acceptant une expansion dynamique du commerce, le Canada devra apporter des réserves et des exceptions notables à une politique d'abaissement général et réciproque des tarifs.

Dans un autre domaine névralgique, celui des armes nucléaires, les choses vont plutôt mal. Les projets de M. Ken-

nedy pour une force nucléaire atlantique ne sont en réalité qu'une manœuvre peu subtile pour enrayer les ambitions de l'Angleterre et de la France. Les sous-marins Polaris de la force multilatérale seraient sujets au veto de Washington comme les accords bilatéraux déjà conclus avec plusieurs alliés d'Europe. La force multinationale laisserait à deux pays — l'Angleterre et la France — la possibilité d'agir seuls à condition qu'ils possèdent en propre des ogives nucléaires.

M. Macmillan a dû accepter ce compromis, qui a paru être un recul par comparaison au programme fondé sur la fusée Skybolt; le parti travailliste est au contraire décidé à renoncer à la force nucléaire indépendante; mais M. Churchill, qui vient d'annoncer la fin de sa carrière politique, a adressé à ses compatriotes une recommandation ultime: que l'Angleterre ne doit pas abandonner sa force nucléaire ni chercher à s'abriter derrière la puissance atomique de ses amis.

Quant à la France, sa décision d'abandonner la base d'essais du Sahara pour en utiliser une autre dans le Pacifique, indique la volonté du président de Gaulle de ne pas s'incliner devant le veto nucléaire américain. Les bombes françaises ne représenteront pas une force de frappe comparable à celles des deux grandes puissances nucléaires, mais en manière de compensation et pour rétablir une sorte d'équilibre dans la terreur, ces armes seront pointées vers les grandes villes de l'agresseur éventuel, afin d'obtenir une puissance de dissuasion qui serait illusoire si ces armes relativement faibles et peu nombreuses étaient pointées vers les objectifs militaires ou les bases de grandes fusées.

Si les négociations de désarmement, ou du moins celles de l'interdiction des essais nucléaires, marquaient quelque progrès, ce serait un espoir d'arrêter la course aux armements, d'empêcher l'avènement de nouveaux membres dans le tragique club atomique. La crise cubaine semblait avoir eu au moins l'effet salutaire de faire réfléchir les dirigeants de Moscou. C'était une illusion. Le délégué soviétique à Genève a dit que cette conférence est devenue une perte de temps. L'établissement d'un contrôle international de l'interdiction des essais, la mise au point d'un dispositif minimum auraient pu permettre une expérience précieuse en vue des contrôles plus sévères qui seront nécessaires à un programme de désarmement même limité.

M. Kennedy va-t-il se contenter d'offrir une force nucléaire atlantique soumise à son veto ou ira-t-il jusqu'à proposer un véritable contrôle conjoint sans veto? Dans l'un ou l'autre cas, la course aux armes nucléaires continuerait, mais Londres et Paris pourraient alors renoncer à une force indépendante, parce que l'Alliance atlantique aurait une force de frappe vraiment collective. Et dans ce cadre de l'OTAN, le Canada cesserait du moins d'être en tête à tête avec la grande puissance, comme c'est le cas dans le NORAD, ou dans l'accord bilatéral que M. Pearson s'approprie à signer en notre nom.

Paul SAURIOL

Un nouveau Service des coopératives à Québec

M. Bona Arsenaux, secrétaire de la province, annonçait, ces jours derniers, la création au sein de son ministère d'un Service des coopératives dont la direction est confiée à M. Léo Bérubé, ancien secrétaire général du Conseil de la coopération du Québec.

La création d'un tel Service s'imposait depuis l'adoption par la législature des nouvelles lois touchant les coopératives et les caisses populaires.

On a cependant l'impression qu'un Service logé au Secrétariat provincial aura surtout un rôle administratif. Ce sera en quelque sorte le greffe provincial des coopératives. Le nouveau Service jouera, en somme, auprès des coopératives un rôle analogue à celui que le Secrétariat de la province remplit déjà auprès des compagnies.

Or, cela n'est pas suffisant. Si le gouvernement veut vraiment favoriser la libération économique des Québécois, il faut songer le plus tôt possible non pas à une simple division administrative, mais à un véritable ministère de la coopération.

Un ministère incarnerait davantage l'importance que l'opinion publique et le gouvernement attachent à la formule coopérative. Il ne se bornerait pas à inscrire des noms de sociétés coopératives, à faire des vérifications comptables, à élaborer des règlements administratifs. Il ferait des recherches sur les possibilités de développement dans ce domaine. Il étudierait les relations entre l'ensemble de la politique gouvernementale en matière économique et le domaine coopératif. Il serait chargé d'explorer les usages nouveaux que l'on pourrait faire dans notre milieu de la formule coopérative. Il aurait davantage un rôle d'inspiration et de promotion.

La province de Saskatchewan possède déjà depuis main-

tes années un ministère des coopératives. C'est aussi l'une des provinces où la coopération a le plus progressé dans des domaines difficiles comme celui de la consommation. Si vous allez à Regina, Saskatoon ou Prince-Albert, vous y trouverez de grands magasins coopératifs qui peuvent subir avantageusement la comparaison avec les magasins appartenant à des chaînes commerciales. Le ministère possède des services d'inspection et d'éducation qui contribuent à la vitalité de tout le mouvement coopératif en Saskatchewan.

L'ampleur qu'on prend dans notre province les institutions coopératives de toute nature et l'apport unique que la formule coopérative pourrait fournir à notre libération économique justifiaient amplement l'institution d'un nouveau ministère des coopératives.

En attendant, il convient de reconnaître que le gouvernement a fait un excellent choix en nommant M. Léo Bérubé à la tête du nouveau Service des coopératives. M. Bérubé fut pendant une quinzaine d'années secrétaire du Conseil de la coopération du Québec et du Conseil canadien de la coopération.

BLOCS NOTES

sa nouvelle fonction, son rôle de conseiller désintéressé et de guide sûr auprès du mouvement coopératif québécois.

Les "conditions" de M. François-Albert Angers

On a beaucoup parlé, depuis quelque temps, de bilinguisme. C'était normal. Et ce sujet restera d'actualité aussi longtemps que durera la Confédération.

Mais le bilinguisme n'est pas le dernier mot de tout. Il ne saurait régler, à lui seul, les problèmes de structures que pose la coexistence, dans un même pays, de deux communautés culturelles.

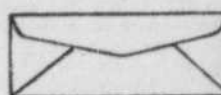
Le discours que M. François-Albert Angers vient de prononcer devant la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec visait précisément, et à juste titre, à remettre au premier plan les problèmes de structures qui conditionnent l'avenir de l'expérience canadienne.

M. Angers nous rappelle, en définitive, que l'avenir d'un Canada bicultuel repose sur le type d'institutions dont disposeront, pour leur développement, les deux principaux groupes culturels, en particulier, cela va de soi, le groupe minoritaire.

M. Angers a cité six domaines où les Canadiens français doivent présentement faire face à des conditions qui ne favorisent point, selon lui, leur plein épanouissement culturel: les écoles, le partage des impôts, la radiodiffusion, la politique monétaire, les appels judiciaires, les modalités d'aménagement de la Constitution.



Mon passé est sans reproche...



lettres au DEVOIR

Coopération entre réseaux français et anglais à Radio-Canada

Mr. Alphonse Ouimet, President, Broadcasting Corporation,

Yesterday evening I watched the news both on the French and the English T.V. network of the C.B.C. One of the items was the fourth report of the Glasco Royal Commission.

A large part of the commentary on this report in the French version was devoted to the fact that more than half the officials of the Department of External Affairs speak only English and that the Commission unanimously recommended that this must be changed by demanding a knowledge of both languages by applicants for posts in this Department. For the British Foreign Office, by the way, two foreign languages are required.

The English news did not mention this aspect of the report at all.

I would not blame a French-Canadian for suspecting a conspiracy of silence. Is it not important and interesting to all Canadians — including those who for linguistic or geographical reasons do not hear the French version — to be informed about a fact which makes the headlines and provokes justifiably furious editorials in the French language press? No wonder English-speaking people are surprised when the French-Canadians complain — they have never been told the causes. If the C.B.C. will not tell them, who will? Most other mass media are local in origin or at least have no roots in French Canada.

Could you not attach one of your people from the French

network news service to the English service to help select news?

On the other hand I would like to see on the French network a series on the other nine provinces done with the same efficiency, enthusiasm and bite put into reports on foreign countries. The average Quebec viewer is told about Brazil but not about his neighbour and fellow-citizen in Newfoundland. At present on the French service we see only what happens to French-Canadians in the other provinces, which is only one aspect, and one which needs to be stressed rather than the English network.

I am sending a copy of this letter to the newspapers and to your news service in Toronto.

C. V. Schaller-Kelly

Le déséquilibre de la production agricole

Le compte rendu de votre numéro d'aujourd'hui, concernant la continuation des subventions aux producteurs de lait canadiens, a dû faire des heureux dans la Belle Province, où les cultivateurs dépendent, dans la mesure de 50 p.c., sur les revenus que leur apporte la production du lait.

Cette industrie compte des surplus de beurre et de lait en poudre qui présentent ont coûté quelque 300 millions de dollars et grèvent le budget fédéral au montant d'un million de dollars tous les mois, pour fins d'entreposage réfrigéré et autre.

La décision d'Ottawa de favoriser la production du fromage, genre cheddar, est à louer et montre bien qu'il faut encourager l'exportation de nos produits, pour lesquels il existe un marché qui peut absorber une production accrue.

Le seul inconvénient est que le prix de soutien du beurre annule la valeur de l'octroi de 30 cts du cent livres de lait, par le fait que les producteurs de lait préfèrent envoyer leur crème à la beurrierie et ainsi ajouter aux quelque 200 millions de livres accumulées dans nos 120 entrepôts un peu partout au Canada.

Il ne faut pas oublier non plus, qu'il existe aussi un stock de 60 millions de livres d'huile de beurre, pour lesquelles on n'a pas encore trouvé d'usages ou de débouchés, soit au Canada, soit ailleurs.

En plus, nous comptons en tre 250 à 300 millions de livres de lait en poudre qui nous bissent le processus du vieillissement et deviennent impropres à la consommation humaine.

Nous ne pouvons pas blâmer les cultivateurs de produire plus et plus de lait, mais ceci les empêche de varier

Les solutions proposées par M. Angers s'inspirent du principe traditionnel voulant que le cadre provincial ait comme fonction première la préservation des caractéristiques culturelles des Canadiens français.

Cette position de départ amène M. Angers à formuler, en ce qui touche les programmes de radio et de télévision, des propositions visant à rendre aux provinces une réelle autorité dans ce domaine. Même si cette pensée étonne et désarçonne, il faut reconnaître qu'elle est logique avec ses prémisses.

Indépendamment de l'opinion que l'on peut avoir sur l'une ou l'autre des propositions précises que formule M. Angers, on reconnaît que sa récente intervention fournit la matière d'un ordre du jour très réaliste pour les rencontres de bonne entente qui ne manqueront pas de se multiplier d'ici 1967.

Si ces rencontres de bonne entente veulent être autre chose que de la parole et du gargarisme, elles devront aborder tôt ou tard des problèmes de structures comme ceux qu'a évoqués le professeur des HEC.

C. R.

leurs occupations et de suivre les suggestions des gouvernements qui préconisent l'élevage du bœuf de consommation ainsi que la production de choses qui trouveraient peut-être preneurs chez les gens qui font l'emballage de conservation.

Ce qui étonne le plus, c'est cette indifférence que montrent certains ministères devant l'accumulation d'aliments de très grande qualité, qui feraient le bonheur d'un grand nombre d'affamés.

Comment expliquer qu'on ne soit pas encore parvenu à épuiser les possibilités de la recherche par les spécialistes en produits alimentaires, soit du service de recherches, soit de l'industrie privée?

Les nouvelles techniques de fabrication et de conservation des produits alimentaires per-

mettent aujourd'hui d'envisager la prévention d'accumulation de produits laitiers en leur trouvant des usages et des débouchés, en prenant avantage des offres d'aide gouvernementale à la production et à la distribution au Canada et surtout profiter de la garantie gouvernementale à l'exportation.

J'espère que parmi vos lecteurs il se trouvera un ou deux individus avisés qui pourrout voir des possibilités dans l'élaboration de produits alimentaires, non seulement sains au point de vue nutrition et alimentation mais succulents et savoureux pour le palais de la bouche et ainsi réduire l'accumulation du beurre et du lait en poudre sinon favoriser une production accrue.

J.-A. HACHEL

Pourquoi a-t-on supprimé "Le temps des copains" à Radio-Canada?

Je vous écris à propos de la brutale suppression de la série: "Le temps des copains". Cette émission était notre distraction favorite, mon mari et moi, ainsi que plusieurs couples de nos amis.

Atmosphère, décors, dialogues, gaieté et délicatesse des sentiments: c'était une demi-heure très attachante, qui nous plait et nous détendait; nous l'attendions avec impatience chaque semaine.

Pendant les parties éliminatoires de hockey, nous avons patienté en attendant que la série reprendrait par la suite, comme toutes les autres émissions.

Hélas! nous avons constaté, mardi dernier, que vous avez bel et bien suspendu brusquement "Le temps des copains", sans explications et sans égards pour les gens qui aimaient cette émission.

Vous avez donc remplacé cette série par une autre: "Déductive internationale", série américaine ou anglaise, qui

est loin d'appartenir à la même classe. Elle est probablement moins coûteuse et s'adapte évidemment mieux aux goûts de la masse. Mais, est-ce que Radio-Canada doit suivre le goût de la majorité ou bien plutôt, ne doit-il pas tendre à l'élever, à le guider? Ne sommes-nous donc pas déjà trop américanisés?

Il y a quelques années, vous aviez brusquement arrêté également une autre très belle émission: "Le tour de France de deux enfants". J'ai le regret de constater que vous n'avez pas changé de méthodes et je me dois de protester au nom de tous ceux qui, comme nous, préférent "Le temps des copains" à "Papa a raison", "Histoire vécue", "Derrière la porte", etc., séries médiocres, aux dialogues lourds, mal traduits, bonnes tout juste à boucher des trous et à nous inciter à fermer notre poste de télévision!

Marie PRAYAL, Trois-Rivières

Le travail obligatoire pour les bénéficiaires de l'assurance-chômage

A mon avis, M. Jean Lesage fait preuve de sagesse lorsqu'il propose qu'on emploie à des travaux publics les bénéficiaires de l'assurance-chômage.

Le nombre des chômeurs diminuerait considérablement. L'économie réalisée ainsi pourrait servir à hâter la mise en vigueur des programmes de planification en vue du plein emploi.

Mais l'avantage capital résiderait au plan de la personne humaine. Le chômeur oisif perd le respect de sa personne, se sentant inutile et à charge à la société. De là, il n'y a qu'un pas vers la paresse, le désœuvrement, l'ennui, l'ivrognerie et ce qui s'ensuit. L'assurance-chômage actuelle fait le malheur de milliers de familles. Le travail est source d'équilibre, de santé physique et morale. Combien de pères de famille dans les quartiers populaires montent les yeux au ciel, à quel point ils sont jaloux de ceux qui ont le travail! Si le fait de travailler leur fait du bien, pourquoi ne leur offrir-ils pas le travail? Pour empêcher le gouvernement d'exploiter la situation en demandant un nombre d'heures de travail proportionné à la somme allouée, ex-

emple: 15 ou 20 heures pour \$30.

Quand M. Roger Provost parle victoire du syndicalisme, "supprimant le travail des prisonniers", je m'étonne. Les prisonniers que nous visitons à St-Vincent-de-Paul considèrent le travail comme un privilège. L'oisiveté dans laquelle ils croupissent est pour eux cause des pires désordres psychiques.

La protestation de M. Roger Provost vis-à-vis la population ou au bien réel de l'ouvrier et de sa famille?

Monique V. JONES, Laval-des-Rapides

L'accord conclu pour ramener la paix au Yémen

Par Philippe BEN

NEW-YORK. — Avant de s'enlever pour l'Europe, le secrétaire général des Nations Unies a envoyé une lettre au Conseil de sécurité, dans laquelle il révèle les termes de l'accord de désengagement au Yémen, et le rôle que l'O.N.U. devra jouer pour assurer sa mise en application.

L'accord, confirmé par les trois États intéressés: la R.A.U., l'Arabie Saoudite et le gouvernement républicain du Yémen, dans des lettres séparées envoyées à M. Thant, stipule que l'Arabie Saoudite mettra fin à "tout soutien ou aide aux royalistes du Yémen, et prohibera l'utilisation de son territoire par les leaders monarchistes, dans le but de poursuivre la lutte au Yémen". La R.A.U., pour sa part, accepte de "commencer à retirer ses troupes du Yémen, envoyées à la demande du nouveau régime". Cette évacuation devrait commencer le plus tôt possible, et avoir lieu par étapes. En même temps, Le Caire s'engage à cesser toute action contre le territoire de l'Arabie Saoudite, action qui avait amené l'aviation égyptienne à bombarder plusieurs villes saoudites.

Une zone démilitarisée

Pour permettre l'application de cet accord de désengagement, une zone neutre s'étendant à 20 kilomètres de chaque côté de la frontière saoudo-yéménite, sera créée. Elle sera contrôlée par des observateurs des Nations Unies. Ceux-ci devront surveiller qu'aucune des parties contractantes ne tente d'introduire dans cette zone des troupes ou des armes. Les observateurs devront également vérifier le rapatriement des troupes égyptiennes du Yémen et l'arrêt des activités royalistes sur le territoire saoudien.

M. Thant a demandé au chef des observateurs des Nations Unies en Palestine, le général suédois Von Horn, qui doit d'ailleurs quitter son poste le mois prochain, de se rendre incessamment dans les trois pays concernés pour organiser l'arrivée sur place des observateurs. Le secrétaire général a exprimé sa conviction que la tâche pourrait être accomplie par quelque cinquante observateurs qui auront à leur disposition de bons moyens de communication, y compris un certain nombre d'hélicoptères et de petits avions.

M. Thant espère également que toute l'opération ne durera que trois ou quatre mois, et qu'elle sera financée par le budget ordinaire de l'Organisation mondiale.

Une "tolérance" soviétique

On remarquera qu'au lieu de soumettre le problème de

l'envoi des observateurs au Conseil de sécurité, le secrétaire général s'est contenté de lui envoyer une simple lettre, en ajoutant la promesse d'une prochaine communication après que le général von Horn aurait accompli sa mission préliminaire. En agissant ainsi, le secrétaire général voulait sans doute éviter de mettre l'Union soviétique dans une situation embarrassante. Il est bien connu que Moscou est opposé à tout rôle de nature militaire exercé par les Nations Unies, surtout si les représentants des pays communistes en sont exclus. Pourtant, on pense au quartier général des Nations Unies que les Soviétiques non seulement ne manifesteront pas leur mécontentement mais ont aussi donné leur accord tacite à la formule de M. Thant. Ils ne voudraient pas, en effet, faire obstacle à un règlement profitable au régime républicain du Yémen, sur lequel Moscou place de toute évidence de grands espoirs.

La lettre de M. Thant est également intéressante en raison de la manière avec laquelle elle explique le rôle joué par les États-Unis, et leur envoi spécial, M. Ellsworth Bunker, dans les pourparlers préliminaires à la conclusion de l'accord tripartite. Le secrétaire général s'est donné beaucoup de mal dans sa lettre pour souligner que ces activités américaines furent prises sur la seule initiative de Washington, et que personne ne pourrait faire grief aux Nations Unies de faire cause commune avec les Américains. Cette précaution, bien sûr, est également destinée à épargner les susceptibilités soviétiques. Pourtant, Moscou ne devrait pas se faire d'illusion dans ce cas comme dans d'autres, le Congo notamment, sur le degré d'intime collaboration que M. Thant a établie avec le département d'État.

La "tolérance" soviétique s'explique par l'espoir de Moscou de voir l'évolution de la situation au Yémen servir, en fin de compte, les buts de la politique soviétique. On sait que Washington pense de même, que cet accord favorisera l'extension de l'influence américaine dans le monde arabe. L'avenir cependant dira qui a fait le meilleur calcul.

(Tous droits réservés pour Le Devoir et Le Monde.)

L'actualité

L'être cruel

Deux millénaires de christianisme semblent avoir eu peu d'influence sur le comportement de l'homme.

On le dit intelligent et raisonnable. C'est un être étrange, qui se révèle égoïste, injuste, envieux, dur, cruel, fanatique, impitoyable, barbare, prêt, à l'occasion se présente, à écaroser son semblable. S'il ne le fait pas plus souvent, c'est que le système de lois qui l'encadre plus ou moins le retient. Autrement, ce serait le carnage. Il est quand même intéressant de constater que ce même système imparfait de coercition est l'oeuvre de l'homme lui-même. Ce qui supposerait que par moment, il connaît des périodes de lucidité et sentirait le besoin de se restreindre. Il y a sans doute là aussi un effet de son instinct de conservation. On connaît bien peu l'humain...

A le voir agir, il apparaît comme un hypochrite qui se livre de phrases ronflantes, de déclarations pompeuses sur la liberté, la fraternité, la défense des droits, etc. La Révolution française faisait jouer la guillotine au nom de la liberté. Et c'était la fraternité des têtes dans le panier!

Dans un pays qui se veut le champion de la liberté, qui prétend s'imposer au monde, le diriger, voir contrôler l'univers, on vient de lancer des chiens contre des hommes, des femmes, et des enfants, parce qu'ils sont de couleur noire. A ces hommes, ces femmes, et ces enfants, on a refusé l'entrée dans treize églises (chrétiennes) de l'Alabama. Ah! les beaux principes de la charité chrétienne, de l'amour du prochain. On pense aux conquêtes

dores qui lançaient leurs matras énormes et affamés contre les indigènes de l'Amérique.

On s'est ému, à l'ONU, il y a quelques années, lorsque les Russes matèrent la rébellion en Hongrie. Les États-Unis avaient alors dirigé un vaste concert de propagande. Comment se fait-il que personne ne semble protester contre ce qui se passe, en ce moment, dans les États du sud?

La découverte de l'Amérique, la découverte officielle, s'entend, puisque bien longtemps avant les voyages de Colomb et de Cabot, les Vikings et leurs petits-fils, les Normands avaient visité une bonne partie des côtes de l'Amérique, provoquant une crise de conscience dans le monde chrétien. On y avait découvert des habitants qui n'étaient ni blancs, ni jaunes, ni noirs. On ne les avait pas prévus! Entaient-ils humains? Avait-ils une âme? On souhaitait qu'ils ne fussent que des bêtes sauvages, car ils constituaient ainsi un vaste réservoir de bétail. Or il se trouva que les indigènes de l'Amérique, dont certains étaient hautement civilisés et fiers, se laisseraient massacrer plutôt que de servir de bêtes de somme aux Blancs voraces. Les fendeurs de cheveux en quatre ayant fini par décider que les Indiens d'Amérique étaient des humains supérieurs qu'on se rabattait sur l'Afrique pour en tirer des Noirs comme esclaves. Alors commença l'ignoble commerce triangulaire des esclaves entre l'Europe, l'Afrique et les Antilles, qui fit la richesse des grandes nations "civilisées" — et chrétiennes!

Ce sont les descendants de ces pauvres Noirs qu'on matraque aujourd'hui dans le sud américain, qu'on arrose avec des boyaux à haute pression, et qu'on fait mourir par des chiens policiers...

Jean-Jacques LE FRANÇOIS

La Bible vous parle

Qui jette le voile sur une fautive culture l'humanité, qui répète la chose divine, qui ré-
(Proc. 17.9.)

Textes choisis par la Société catholique de la Bible.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

FONDATEUR: HENRI BOURASSA (10 janvier, 1916)
Comité de direction: André Laurin, rédacteur en chef; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint; Claude Ryan.

TRESORIER: ARTHUR LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditrice. La Canadian Press est seule autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". Les droits de reproduction des dépêches exclusives au "Devoir" sont réservés.

Tarif des abonnements: Edition "quotidienne" (un an: livraison à domicile \$30, Montréal et banlieue, \$20, Québec et Lévis, \$20, ailleurs au Canada, \$25, étranger, \$35. Edition "samedi, dimanche et jours fériés" (un an) \$5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Wynne et Penkovsky s'avouent coupables d'espionnage

Violente manifestation à Birmingham: 9 blessés

BIRMINGHAM — Les autorités ont ordonné à la police de la voirie de l'Alabama de se rendre à Birmingham hier afin d'aider la police locale qui a dû se servir de boyaux et de chiens pour disperser des foules de manifestants noirs.

Au moins neuf personnes ont été blessées lorsque la po-

lice, répondant aux défis des noirs, a lancé une voiture spécialement équipée pour les bagarres dans un parc de la ville où un grand nombre de manifestants s'étaient réunis en signe de protestation contre la ségrégation.

Au moins 250 patrouilleurs ont été dépêchés à Birmingham. Le gouverneur George

Wallace a déclaré, à Montgomery qu'il était "fatigué" de la désobéissance aux lois à Birmingham et qu'il ferait tout pour restaurer l'ordre.

Les leaders noirs de l'intégration ont demandé de mettre fin aux démonstrations pour la journée après l'arrivée des patrouilleurs.

"Vous n'aidez pas notre cau-

se", dit le révérend A.D. King à la foule par le truchement des haut-parleurs de la police pendant que les pompiers arrosaient copieusement d'eau les manifestants afin de les disperser. Ces derniers se dispersèrent après avoir manifesté durant quatre heures.

Deux noirs furent frappés à la tête par un boyau qui échappa des mains d'un pompier. Ils ne furent pas blessés gravement.

Au moins cinq personnes furent blessées par des cailloux et des débris lancés dans les airs durant la mêlée. Deux journalistes, Mike Durham et Charlie Moore, tous deux de Miami, furent arrêtés pour avoir traversé le cordon formé par les policiers.

Plusieurs centaines d'officiers de police, dirigés par le commissaire Eugene "Bull" Connor, se sont rendus sur les lieux. Un des leaders noirs, qui demandait à la foule de se disperser, fut accidentellement arrosé comme les pompiers dirigeaient leurs jets à haute pression sur les manifestants.

Ces derniers défiaient la police en criant: "Amenez vos chiens! Amenez l'eau!"

Entre temps, le gouverneur de l'Alabama, M. Wallace, a donné l'avertissement aux manifestants qu'il les poursuivrait sous des accusations de meurtre si les manifestations donnaient lieu à des accidents mortels.

MOSCOU — L'enfant d'un diplomate britannique a été utilisé pour "camoufler" une manœuvre d'espionnage, a-t-on appris en cour, hier, au début du procès d'un homme d'affaires de Londres et d'un fonctionnaire soviétique qui ont tous deux admis avoir espionné en Russie pour le compte des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

Greville Wynne, 44 ans, de Londres, et Oleg Penkovsky, scientifique russe, ont tous deux admis leur culpabilité en Cour suprême soviétique au début du plus important procès d'espionnage depuis celui de Gary Powers, aviateur américain en 1960.

Alors qu'on lui demandait s'il était coupable, Wynne a répondu "Oui, avec certaines réserves que je formulerais dans ma déclaration".

Penkovsky a été agent de liaison entre l'industrie soviétique et les hommes d'affaires occidentaux. Il a admis avoir fourni à Wynne des secrets sur les missiles soviétiques, à l'intention des services secrets des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

Penkovsky a longuement témoigné hier et a raconté qu'en août, 1961, Wynne, qui était son soi-disant homme de liaison, lui a donné une boîte de bonbons dans laquelle devaient se trouver des films d'espionnage et que lui-même a remis la boîte à l'un des enfants de Mme Janet Ann Chisholm, l'épouse de Roderick Chisholm, autrefois fonctionnaire à l'ambassade britannique.

D'après l'acte d'accusation, Mme Chisholm était membre du Service de contre-espionnage britannique qui maintenait des liens avec Penkovsky par l'entremise de Wynne lorsque ce dernier allait à Moscou.

(Chisholm, qui est maintenant de retour en Angleterre avec sa famille, a été deuxième secrétaire de l'ambassade en charge des visas, de mai 1960 à août 1962).

Penkovsky a dit qu'il donnait les bonbons à Mme Chisholm par le truchement de l'un des cinq enfants de cette dernière, mais n'a pas identifié l'enfant.

Le lieutenant Viktor V. Borisoglebsky, qui préside le procès tout comme il présidait celui de Powers, a demandé à Penkovsky: "En sorte, les enfants d'Ann Chisholm servaient de camouflage pour vos contacts d'espionnage?"

"Ça revient à ça," répondit Penkovsky.

Wynne et Penkovsky, s'ils sont trouvés coupables, peuvent

être condamnés à la peine de mort. Ils ont déjà avoué leur culpabilité.

Penkovsky, qui était en charge d'un département de recherches scientifiques, aurait commencé à espionner en avril 1961, au cours de visites officielles à Londres et à Paris alors qu'il aurait donné aux Britanniques des renseignements secrets sur les fusées russes.

Dans l'acte d'accusation, on cite les paroles suivantes qu'il aurait prononcées au cours de son interrogatoire avant procès: "J'avais plusieurs défauts. J'étais envieux, vain, ambitieux. J'avais plusieurs maîtresses et j'aimais les grands restaurants. Tous ces vices m'ont corrompu et je suis devenu un traître."

La jolie épouse de Wynne, Sheila, était en cour et a souri à son mari arrêté le 2 novembre à Budapest et extradé en Russie par la Hongrie.

"Je suis content de voir que mon mari a l'air bien," a-t-elle dit à l'avocat de ce dernier, Nikolai Borovik.

Les contacts américains nommés par Penkovsky sont: Rodney W. Carlson, ex-attaché agricole à l'ambassade américaine; Alexis Davison, ex-adjoint à l'attaché de l'air à l'ambassade; l'ex-second secrétaire William Jones; Hugh Montgomery, un autre deuxième secrétaire; et Richard C. Jacob, autre fonctionnaire d'ambassade.

Enquête demandée sur l'incendie du "Flasher"

GROTON, Conn. — Trois hommes ont été tués et deux autres blessés au cours d'un incendie qui s'est déclaré à bord du sous-marin atomique "Flasher" dont on achève la construction et qui doit être lancé le 22 juin prochain.

Le feu s'est déclaré peu avant midi, hier, à l'arrière du vaisseau.

General Dynamics (division des navires électriques), qui construit le sous-marin, dit que les dommages sont légers et que le sous-marin pourra probablement être lancé à la date prévue.

William L. St-Onge, représentant démocrate de la circonscription à la Chambre des représentants, a déclaré qu'il demandera une enquête immédiate sur la cause de l'incendie afin d'établir si oui ou non il y a eu sabotage.

Mise en garde d'un général français contre une nouvelle politique de défense des E.-U.

PARIS — Le général Pierre Gallois, expert militaire en matière nucléaire, a déclaré hier que les Etats-Unis tentent de faire de l'Europe un "théâtre d'opérations non-nucléaires".

Dans un article publié dans une revue militaire française, le général Gallois dit qu'il est temps qu'on fasse connaître aux choses clairement, ajoutant que "Washington a déclaré à ses alliés européens quelles sont les limites de l'Alliance Atlantique".

Le général écrit que les demandes américaines d'une augmentation des armes traditionnelles en Europe apparaissent aux experts ou bien comme une absurdité, ou bien comme une demande d'établir un système de défense duquel l'atome serait exclus.

Le général définit la politique américaine comme un retrait progressif des armements atomiques vers les zones d'arrière pour que leur usage ne puisse dépendre que d'une décision américaine.



SÉNATEURS INDIGNÉS

NOUVELLE DELHI, Inde — Un membre de l'ailé droite de la Chambre Haute du Parlement indien a décliné un projet de loi visant à conserver la langue anglaise pour usage officiel dans ce pays. Lui et plusieurs autres sénateurs sont sortis avant que le projet de loi ne soit adopté. Le projet de loi stipule que l'anglais demeure la langue officielle même après que la langue hindoue devienne langue officielle nationale en 1965. Le projet de loi a déjà été adopté à la Chambre Basse et n'a plus qu'à être sanctionné par le président pour devenir en vigueur. Le débat sur ce projet de loi a été mouvementé dans les deux chambres.

LE PAPE EN HELICOPTERE

CITE DU VATICAN — On a appris au Vatican qu'il est possible que le pape Jean XXIII se rende en hélicoptère à l'abbaye du Mont-Cassin, son horaire et l'état de sa santé aidant. Le souverain pontife ira bénir l'autel de la nouvelle basilique le 23 mai. La célèbre abbaye a été rebâtie après avoir été rasée par les bombardements alliés en 1944.

IL EN VOULAIT À KENNEDY

SPARTANBURG, Caroline du Sud — Un ancien militaire qui a reconnu sa culpabilité à une accusation d'avoir menacé de tuer le président Kennedy, a été condamné à un an de prison. Le gouvernement américain a accusé le prévenu Vir-dell Willingham alias John H. Willingham, 33 ans, d'avoir déposé à la poste le 19 septembre dernier une lettre contenant une menace d'attenter à la vie ou d'infliger des blessures corporelles à la personne du président des Etats-Unis.

JOURNALISTE LIBÉRÉ

LONDRES — Un des deux journalistes londoniens qui avaient été emprisonnés pour avoir refusé de divulguer la source de leurs nouvelles, Reginald Foster, a été relâché de prison hier. Foster, reporter au "Daily Sketch", était emprisonné depuis le 7 mars. Il devait purger une peine de trois mois, mais a été relâché un mois plus tôt à cause de sa bonne conduite. Il est âgé de 58 ans. Brendan Mulholland, 20 ans, du "Daily Mail", avait été incarcéré en même temps, pour une période de six mois.

MANOEUVRES NAVALES

CHARLESTON, Caroline du Sud — Six navires de guerre canadiens et 19 navires de guerre américains ayant leur port d'attache à Charleston ont entrepris hier des manoeuvres qui dureront neuf jours. Neuf avions Neptune P-2 sont arrivés à la base aérienne de Charleston hier. Leurs équipages les ont chargés de mines qui seront larguées dans la zone de manoeuvres. Celles-ci se poursuivront jusqu'au 17 mai.

L'URUGUAY PROTESTE

LA HAVANE — Cuba a adressé à l'Uruguay une note déclarant que les mesures nécessaires seront prises pour éviter tout nouvel incident à l'ambassade de ce pays à La Havane. L'Uruguay a énergiquement protesté auprès du gouvernement cubain après que des gardes cubains aient tué un Cubain qui tentait, le 14 mars, de pénétrer dans l'ambassade.

"INSPIRATION COMMUNISTE"

LONDRES — Un porte-parole du Foreign Office a déclaré que les récents incidents impliquant la reine Frederika, de Grèce, étaient d'inspiration communiste. Interrogé en marge des conjectures voulant qu'à la suite de ce regrettable incident, le roi Paul de Grèce et son épouse, la reine Frederika, contremandaient leur visite d'Etat de quatre jours en Grande-Bretagne prévue pour juillet, le porte-parole a dit que la visite était toujours au programme et que ni l'un ni l'autre des deux gouvernements n'ont discuté de l'annuler ou de la contremander.

LÉGER SISME À SAN FRANCISCO

SAN FRANCISCO — La ville de San Francisco a été ébranlée hier matin par un léger tremblement de terre qui a été senti jusqu'à Hollister, 100 milles au sud. L'université de la Californie a signalé que le sisme a été enregistré à minuit et huit minutes. On ne rapporte aucun dommage. Après le sisme, la police a été inondée d'appels téléphoniques de la part de gens qui s'informaient de ce qui se passait.

L'avez-vous dégusté?
SAUTE DE BOEUF BOURGUIGNON
Un délice de gourmet
Repas complet \$1.75
Lunches d'hommes d'affaires
A PARTIR DE \$1.35

RESTAURANT
La Fontaine de Trevi
LE SALON-BAR
Bernini
UNE ATMOSPHERE INTIME
MUSIQUE POUR LA DANSE
TOUS LES SOIRS
COMMENÇANT CETTE SEMAINE
MONA LEVESQUE
6717, St-Hubert
CR. 1-0855

FONDS HYPOTHECAIRES DISPONIBLES
Residentiel • Commercial • Industriel
Montréal et la Province
FARMERS & MERCHANTS TRUST COMPANY LTD
1450 Ste-Catherine ouest, Montréal 861-9446

Nous venons d'acquiescer une quantité importante de produits
OLIVETTI
Divisumma 24
Lexikon Electrique
Diaspron 12" Manuels
Que nous offrons en VENTE EXTRAORDINAIRE pendant 15 jours à l'occasion de notre ouverture OFFICIELLE
Une Visite à nos nouveaux locaux vous sera profitable
Facilités de Stationnement
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
914 ST-ALEXANDRE, (Près Craig)
Tél.: 861-5771 R.T. Armand, Prés.

DYNAMIQUE DES GROUPES ET TRAVAIL D'EQUIPE
Deux stages de formation
soit du 16 au 28 juin
soit du 4 au 16 août
Les exposés porteront sur les thèmes suivants:
Processus de socialisation Discussion de groupe
Formation de groupe Sociogramme et sociodrame
Psychologie des préjugés Clinique des rumeurs
Pour informations et formules d'inscriptions, écrire à:
Bernard Mailhot, O.P.
Centre de Recherches en Relations Humaines
2765, chemin Ste-Catherine — Montréal 26
Le nombre des participants est limité

BEAVER HALL

DORCHESTER

UNION

ST CATHERINE

PEEL

Marks and son

au carrefour des gratte-ciel

La rue Dorchester est reconnue pour le grandiose et l'ampleur de ses édifices. Dans cette architecture moderne, Marks y apporte un élément humain. Complots et pardessus de coupe impeccable faits de lainage réputé. Souliers de qualité incomparable. Vestons sport, pantalons, dernière mode. Voilà ce que Marks apporte à la plus importante artère de Montréal. De plus, un personnel des plus courtois est à votre disposition.

1196 ouest, Peel, au Carré Dominion
619 ouest, Dorchester, face à l'édifice C.I.L.

STATIONNEMENT: Magasin de la rue Peel
garages Wilden ou Peel-Windoor

STATIONNEMENT: Magasin de la rue Dorchester
sur les lieux, entre autres Union

théâtre • musique • cinéma • variétés • télévision



DANS CINERAMA. — Une des interprètes du nouveau spectacle de cinérama, "How the West Was Won" (La Conquête de l'Ouest) qui poursuit sa carrière à l'Imperial. Les principaux rôles de ce spectacle sont tenus par Debbie Reynolds, James Stewart, Karl Malden, Agnes Moorehead et Walter Brennan. La mise en scène de Henry Hathaway, John Ford et George Marshall.

Spectacle d'élèves de l'Ecole de Théâtre

L'Ecole nationale de Théâtre du Canada présentera pour la première fois, au studio de la rue Saint-Luc, un spectacle entièrement réalisé par les étudiants de ses classes terminales, anglaise et française. Cette initiative marque un nouveau pas dans le développement de l'école. En effet, la distribution comprend les élèves des 3e années du cours de jeu, sous la direction des élèves metteurs en scène de 2e année, tandis que les décors sont signés par les élèves décorateurs, également en deuxième année du cours technique.

Le programme français comprendra deux pièces de style différent. En premier lieu, "Les Fiancées de la Seine", de Morvan Lebesque, pièce d'un genre psychologique d'un jeune couple est traduite dans le langage dur et insolite du réalisme moderne. En second lieu, les "Amours de Percepolim et de Béatrice", de Federico Garcia Lorca, qui propose aux comédiens

comme aux metteurs en scène et aux décorateurs les séductions et les dangers de la fantaisie poétique.

La section anglaise présentera "Le Mariage", de Nicolas Gogol.

Les représentations des pièces françaises auront lieu les 10, 11, 12, 13 et 14 mai prochains à 8 h. 30 du soir. Le spectacle anglais sera donné les 18, 19, 20, 21 et 22 mai, également à 8 h. 30 du soir, au "Studio", 1888, rue Saint-Luc, à l'angle de la rue Saint-Mathieu. L'entrée est libre, mais tous les dons permettant de couvrir les frais de la production seront acceptés avec reconnaissance.

Pour réservation, téléphoner à l'Ecole nationale de Théâtre, UN 6-1612. Les billets seront distribués les soirs des représentations. Toutefois, réserver le plus tôt possible, des centaines de spectateurs ayant dû être refusés, lors des représentations précédentes, à cause de la capacité restreinte du théâtre.

la Musique par Gilles POTVIN

Dans notre vie musicale, des récitals consacrés exclusivement à un compositeur — Bach, Mozart, Beethoven — sont relativement chose courante. Mais qui a déjà entendu un récital consacré à la musique d'orgue de Dietrich Buxtehude? Pour la première fois à Montréal, et probablement en Amérique du Nord, on a entendu un récital consacré à ce grand prédécesseur de J.S. Bach, grâce à Gaston Aré, membre de l'équipe de jeunes organistes qui présente, sous le vocable Ars organi, une série de récitals d'orgue au cours du mois courant. C'était le second de la série et il avait lieu dimanche, à l'église de l'Immaculée-Conception, où le facteur allemand von Beckerath a installé un magnifique instrument à traction mécanique.

Buxtehude (1637-1707) est sans contredit le plus grand compositeur produit par le Danemark. Il étudia d'abord avec son père à Elsinore, où se trouve le château de Hamlet, mais c'est en Allemagne du Nord, principalement à Lübeck, qu'il fit carrière. Il fut célèbre comme organiste, compositeur, improvisateur et organisateur de concerts. On sait que le grand

Oeuvres d'orgue de Buxtehude

Bach fit 200 milles à pied pour aller l'entendre. Mais avec le temps, la réputation de Bach et de Haendel reléguèrent l'ombre du musicien danois qui, encore de nos jours, n'est connu vraiment que des organistes et amateurs éclairés.

Par son exécution brillante, précise, on peut dire sans exagérer que Gaston Aré nous a, en quelque sorte, révélé Buxtehude. A entendre les Préludes et Fugues, en la mineur, fa majeur et fa dièse mineur, on comprend pourquoi Bach admirait à ce point le musicien danois. Ce sont des œuvres d'une construction rigoureuse, d'une inspiration fraîche qui se renouvellent constamment. On pourrait dire la même chose des trois Canzones dans lesquelles Buxtehude nous surprend par des modulations inattendues et sans doute audacieuses pour l'époque.

Dans son traitement des chorales, Buxtehude ne montre pas l'imagination et l'originalité de Jean-Sébastien Bach, mais ce sont quand même des œuvres de valeur qui méritent certes d'être jouées plus fréquemment.

Ars organi et Gaston Aré doivent être félicités pour cette heureuse innovation et il

est regrettable que si peu d'amateurs aient trouvé le chemin de l'église de l'Immaculée-Conception pour un concert d'une si belle tenue. La série Ars organi se poursuivra demain, jeudi, à l'église unie du Chemin de la Reine-Marie, alors que Walter Joachim et Kenneth Gilbert présenteront des œuvres de J.S. Bach, notamment les sonates pour viole de gambe et clavier.

Les Prix Archambault, dont la fondation remonte à 1940 et dont le palmarès s'enorgueillit de noms comme Léopold Simoneau, Joseph Rouleau et Ronald Turini, ont été accordés en 1962 à Yolande Deslauriers, soprano, et à Eric Paci, pianiste. Aucun prix n'a été attribué pour les instruments à cordes.

Lundi soir, au Ritz-Carlton, les deux jeunes gagnants se faisaient entendre en récital, sous la présidence de Wilfrid Pelletier.

Eric Paci a fait entendre exactement les mêmes pièces qu'il avait jouées dans la même salle, deux semaines auparavant, lors du 100e concert Sarah Fischer, où la critique était également invitée. Cela nous laisse évidemment perplexes quant à l'étendue du ré-

pertoire de ce jeune pianiste, cependant fort doué.

Le Chacogne en ré mineur de Bach-Busoni a été rendu de façon assez convaincante. Certains traits particulièrement difficiles ont été quelque peu embrouillés mais, dans l'ensemble, le mécanisme était bon. Le jeune pianiste ne contrôle pas suffisamment la sonorité et la main gauche prend quelquefois une trop grande importance. Peut-être était-ce dû au mauvais équilibre de l'instrument mais j'ai trouvé que l'aigu manquait en général d'éclat par rapport au grave.

Dans l'Étude pour les arpegges composés de Debussy, Paci a réussi de jolis effets sonores. Dans les œuvres de Chopin — Nocturne, Op. 27, No 2 et Ballade en sol mineur, Op. 23 — on aurait aimé un peu plus de poésie et un phrasé plus naturel. Ce sont des choses qu'il s'obtiendrait avec la maturité que Eric Paci acquerra sans doute car techniquement, il se défend très bien.

Yolande Deslauriers possédait des moyens vocaux assez limités, mais elle y supplée par une interprétation fine et nuancée. J'ai particulièrement aimé l'adorable cycle des Mélodies enfantines de Moussorgsky qui contient des pages d'une exquise délicatesse. Dans la première partie, Madame Deslauriers a chanté des airs des cantates Nos 29 et 36 de Bach ainsi que quatre mélodies de Richard Strauss. Dans les œuvres de Bach, elle n'a pas totalement réussi à maîtriser les difficiles problèmes de phrasé et de respiration. Les œuvres de Strauss denotaient un souci d'interprétation constant, mais il faut une voix plus étoffée pour leur rendre complètement justice, d'autant plus que Strauss traite le piano d'une manière quasi orchestrale. Victor McCorry fut un modèle de discrétion et il a collaboré de façon admirable avec la chanteuse, principalement dans le cycle de Moussorgsky.

A Saint-Laurent

La Société des Artistes de Saint-Laurent est très heureuse d'annoncer que sa quatrième exposition du printemps qui aura lieu du 25 mai au 2 juin prochain se tiendra au nouveau siège social de la police de Saint-Laurent, 810 rue St-Germain (coin de l'Eglise).

Les personnes intéressées à participer à cette exposition n'ont qu'à faire la demande d'une formule d'inscription le plus tôt possible à Mme Lyse Hardy, secrétaire, 1995 rue Filion, Saint-Laurent, téléphone: FE 4-8667.

Les œuvres reçues seront soumises à un jury qui sera composé de Dorothy Pfeiffer, critique d'art au "Journal", "The Gazette", Isabel Roberts, peintre local et de Paul Gladu, critique d'art au "Petit Journal". Pendant l'exposition, le public sera invité à juger de ses propres aptitudes artistiques lors de diverses démonstrations actives portant sur l'art abstrait, le modelage, la sculpture sur bois et autres moyens d'expression.

MERCREDI

8 MAI

CBFT — Canal 2

HORAIRE DE LA TÉLÉVISION

12.00 Musique

12.30 Téléjournal

1.00 "L'enseigne" avec

1.30 La forêt et nous

1.50 Notre enfant

2.00 La forêt et nous

2.30 La forêt et nous

2.50 La forêt et nous

3.00 La forêt et nous

3.30 La forêt et nous

3.50 La forêt et nous

4.00 La forêt et nous

4.30 La forêt et nous

4.50 La forêt et nous

5.00 La forêt et nous

5.30 La forêt et nous

5.50 La forêt et nous

6.00 La forêt et nous

6.30 La forêt et nous

6.50 La forêt et nous

7.00 La forêt et nous

7.30 La forêt et nous

7.50 La forêt et nous

8.00 La forêt et nous

8.30 La forêt et nous

8.50 La forêt et nous

9.00 La forêt et nous

9.30 La forêt et nous

9.50 La forêt et nous

10.00 La forêt et nous

10.30 La forêt et nous

10.50 La forêt et nous

11.00 La forêt et nous

11.30 La forêt et nous

11.50 La forêt et nous

12.00 La forêt et nous

12.30 La forêt et nous

12.50 La forêt et nous

1.00 La forêt et nous

1.30 La forêt et nous

1.50 La forêt et nous

2.00 La forêt et nous

2.30 La forêt et nous

2.50 La forêt et nous

3.00 La forêt et nous

3.30 La forêt et nous

3.50 La forêt et nous

4.00 La forêt et nous

4.30 La forêt et nous

4.50 La forêt et nous

5.00 La forêt et nous

5.30 La forêt et nous

5.50 La forêt et nous

6.00 La forêt et nous

6.30 La forêt et nous

6.50 La forêt et nous

7.00 La forêt et nous

7.30 La forêt et nous

7.50 La forêt et nous

8.00 La forêt et nous

8.30 La forêt et nous

8.50 La forêt et nous

9.00 La forêt et nous

9.30 La forêt et nous

9.50 La forêt et nous

10.00 La forêt et nous

10.30 La forêt et nous

10.50 La forêt et nous

11.00 La forêt et nous

11.30 La forêt et nous

11.50 La forêt et nous

12.00 La forêt et nous

12.30 La forêt et nous

12.50 La forêt et nous

1.00 La forêt et nous

1.30 La forêt et nous

1.50 La forêt et nous

2.00 La forêt et nous

2.30 La forêt et nous

2.50 La forêt et nous

3.00 La forêt et nous

3.30 La forêt et nous

3.50 La forêt et nous

4.00 La forêt et nous

4.30 La forêt et nous

4.50 La forêt et nous

5.00 La forêt et nous

5.30 La forêt et nous

5.50 La forêt et nous

6.00 La forêt et nous

6.30 La forêt et nous

6.50 La forêt et nous

7.00 La forêt et nous

7.30 La forêt et nous

7.50 La forêt et nous

8.00 La forêt et nous

8.30 La forêt et nous

8.50 La forêt et nous

9.00 La forêt et nous

9.30 La forêt et nous

9.50 La forêt et nous

10.00 La forêt et nous

10.30 La forêt et nous

10.50 La forêt et nous

11.00 La forêt et nous

11.30 La forêt et nous

11.50 La forêt et nous

12.00 La forêt et nous

12.30 La forêt et nous

12.50 La forêt et nous

1.00 La forêt et nous

1.30 La forêt et nous

1.50 La forêt et nous

2.00 La forêt et nous

2.30 La forêt et nous

2.50 La forêt et nous

3.00 La forêt et nous

3.30 La forêt et nous

3.50 La forêt et nous

4.00 La forêt et nous

4.30 La forêt et nous

4.50 La forêt et nous

5.00 La forêt et nous

5.30 La forêt et nous

5.50 La forêt et nous

6.00 La forêt et nous

6.30 La forêt et nous

6.50 La forêt et nous

7.00 La forêt et nous

7.30 La forêt et nous

7.50 La forêt et nous

8.00 La forêt et nous

8.30 La forêt et nous

8.50 La forêt et nous

9.00 La forêt et nous

9.30 La forêt et nous

9.50 La forêt et nous

10.00 La forêt et nous

10.30 La forêt et nous

10.50 La forêt et nous

11.00 La forêt et nous

11.30 La forêt et nous

11.50 La forêt et nous

12.00 La forêt et nous

12.30 La forêt et nous

12.50 La forêt et nous

1.00 La forêt et nous

1.30 La forêt et nous

1.50 La forêt et nous

2.00 La forêt et nous

2.30 La forêt et nous

2.50 La forêt et nous

3.00 La forêt et nous

3.30 La forêt et nous

3.50 La forêt et nous

4.00 La forêt et nous

4.30 La forêt et nous

4.50 La forêt et nous

5.00 La forêt et nous

5.30 La forêt et nous

5.50 La forêt et nous

6.00 La forêt et nous

6.30 La forêt et nous

6.50 La forêt et nous

7.00 La forêt et nous

7.30 La forêt et nous

7.50 La forêt et nous

8.00 La forêt et nous

8.30 La forêt et nous

8.50 La forêt et nous

9.00 La forêt et nous

9.30 La forêt et nous

9.50 La forêt et nous

10.00 La forêt et nous

10.30 La forêt et nous

10.50 La forêt et nous

11.00 La forêt et nous

11.30 La forêt et nous

11.50 La forêt et nous

12.00 La forêt et nous

12.30 La forêt et nous

12.50 La forêt et nous

1.00 La forêt et nous

1.30 La forêt et nous

1.50 La forêt et nous

2.00 La forêt et nous

2.30 La forêt et nous

2.50 La forêt et nous

3.00 La forêt et nous

3.30 La forêt et nous

3.50 La forêt et nous

4.00 La forêt et nous

4.30 La forêt et nous

4.50 La forêt et nous

5.00 La forêt et nous

5.30 La forêt et nous

5.50 La forêt et nous

6.00 La forêt et nous

6.30 La forêt et nous

6.50 La forêt et nous

7.00 La forêt et nous

7.30 La forêt et nous

7.50 La forêt et nous

8.00 La forêt et nous

8.30 La forêt et nous

8.50 La forêt et nous

9.00 La forêt et nous

9.30 La forêt et nous

9.50 La forêt et nous

10.00 La forêt et nous

10.30 La forêt et nous

10.50 La forêt et nous

11.00 La forêt et nous

11.30 La forêt et nous

11.50 La forêt et nous

12.00 La forêt et nous

12.30 La forêt et nous

12.50 La forêt et nous

1.00 La forêt et nous

1.30 La forêt et nous

1.50 La forêt et nous

2.00 La forêt et nous

2.30 La forêt et nous

2.50 La forêt et nous

3.00 La forêt et nous

3.30 La forêt et nous

L'univers féminin

Pendant que Madame prend son café Monsieur va choisir son complet!

Une magnifique boutique ouverte sur trois côtés, grâce à des glaces pleines grandeur, rue Dorchester, à deux pas de la Place Ville-Marie, ouvre aujourd'hui ses portes à l'homme qui se pique d'élégance. Le propriétaire, M. Marks, invite particulièrement les femmes à accompagner leurs maris chez leur tailleur. "Pendant que Madame prendra son café au bar que nous avons aménagé pour elle, nos vendeurs s'occuperont de Monsieur..." En effet, M. Marks est persuadé vendre deux fois plus quand la femme accompagne son mari. "S'il est un préjugé qui dit que la femme tient les cordons de la bourse dans la plupart des foyers, je dois avouer que les femmes sont plus au courant des besoins vestimentaires que les hommes. C'est ainsi qu'elles inclinent leurs maris à acheter en plus d'un complet, deux chemises, un imperméable, une cravate neuve et un caleçon de bain".

Dans la mode masculine qui nous semble tellement impersonnelle à nous les femmes, M. Marks nous fait remarquer qu'il existe différents tendances variant selon les régions, l'occupation et le rang social de l'individu. Alors que le Canadien français est généralement un client méticuleux, élégant et assez prompt à essayer une mode nouvelle, le Canadien anglais, surtout l'homme d'affaires est très conservateur. Il adopte à vingt ans une ligne classique et y tient jusqu'à sa mort. Une jeunesse issue des milieux universitaires et artistiques affiche un genre "play boy", est très informée de la mode et par conséquent, s'habille d'un style entièrement différent, ne voulant surtout pas ressembler aux hommes d'affaires traditionnels.

LIGNE '63 ET TISSUS SYNTHETIQUES

La mode féminine change selon les saisons; chez les hommes, on se contente d'une seule ligne qui tient bon toute l'année. La ligne '63 par exemple a coupé les revers, ajouté des ourlets aux manches, préconisé un boutonage simple à deux boutons, des cols ronds et étroits, des pantalons légèrement plus larges que ceux de l'an dernier, le veston coupe dans les côtes. Les gris légers, clairs, quadrillés ou rayés sont les plus nombreux et on les retrouve dans de magnifiques tissus possédant toutes les qualités imaginables quant à la du-



Traditionnel par la coupe, ce veston gris clair adopte les coloris '63.

(Photo Le Devoir, par Denis St-Jean)

rée, la texture, l'entretien, l'apparence: ce sont des mélanges de fibres naturelles et synthétiques, laine et dacron, tous plus légers et souples les uns que les autres.

QUALITE D'ABORD!

En général, si l'homme achète seul, il sera extrêmement conservateur et fera preuve de peu de goût mais choisira toujours la qualité supérieure se disant que même si son complet ne rivalise pas de bon goût et d'élégance avec celui du mannequin, du moins, il a payé pour la qualité... M. Marks ajoute en terminant que la garde-robe masculine devrait contenir un complet du soir, bleu marine ou noir à fines rayures blanches ou grises; un complet d'affaires ou de travail dans

des tons de gris clair ou brun; un complet-sport comprenant veston de sport en tweed anglais et pantalon de couleur assortie; un imperméable et l'indispensable ensemble de jeu: pantalon de toile ou jeans, gros tricot et chemisiers légers. L'homme qui entretient bien sa garde-robe devrait renouveler l'un de ces quatre éléments au moins une fois l'an. Est-il besoin d'ajouter que M. Marks invite l'homme élégant à s'habiller chez lui.

S. C.

Les adolescentes qui ne veulent pas grandir...

On entend souvent les mères reprocher à leurs filles de ne pas se tenir droites. Il est certain qu'une mère désire que sa fille ait un bon maintien, mais ne réalise pas souvent que sa fille se tient le dos voûté parce qu'elle grandit trop vite, et ce fait la rend mal à l'aise.

Parfois une adolescente dépasse en hauteur tous ses camarades. Les garçons la taquent d'être aussi grande et c'est pourquoi elle se tient courbée pour paraître plus petite.

Dans ce cas, il importe que la maman rassure sa fille, lui expliquant que les garçons grandissent moins vite. L'adolescente qui a poussé trop vite changera probablement alors son attitude et s'attachera plutôt aux avantages de la situation.

Une grande fille porte souvent avec plus d'aisance les jolis vêtements et accessoires, et si son maintien est parfait, elle sera d'autant plus élégante.

Les caisses populaires reconnaissent le droit de vote aux femmes...

Les articles 17 et 18 des statuts des Caisses populaires se lisent ainsi jusqu'au 27 mars dernier, date à laquelle les femmes ont accédé sur le plan de l'épargne au même statut que les hommes:

Article 17: "Il est créé une catégorie de sociétaires appelés auxiliaires. Ces sociétaires ne peuvent exercer le droit de vote, ni être choisis comme officiers ou membres d'aucun conseil ou commission."

Article 18: "Les femmes sous puissance de mari et les mineurs peuvent devenir sociétaires auxiliaires."

Enfin un troisième article concernant les femmes n'autorisait celles-ci à aucune épargne supérieure à \$1,000, me dit M. Lamarche, de la Fédération des Caisses populaires de Montréal. Ces règlements démodés, vieux de 60 ans, viennent d'être amendés et nous nous en réjouissons.

"Il y a environ une dizaine d'années, me dit M. Lamarche que nous avions l'intention de refondre nos statuts. Nous avions constaté que ces règlements étaient désuets et surtout que dans la majorité des cas, les gérants des caisses n'en tenaient pas compte surtout quand les femmes économisaient des sommes au-dessus de \$1,000 ce qui est beaucoup plus fréquent maintenant qu'en 1910... Il est bien évident que nous n'étions pas assez sots pour refuser l'épargne. Toutefois, au moment du vote et de l'assemblée générale des sociétaires, les femmes étaient considérées comme membres auxiliaires, privées du droit de vote. Cette situation a donné lieu à des faits cocasses: ainsi il est arrivé qu'une femme soit nommée gérante d'une caisse populaire — à la campagne par exemple. Tout en ayant la responsabilité de la bonne marche d'une Caisse, elle n'avait pas le statut de membre actif et était privée de tout droit administratif et exécutif. Toutefois, nous devons dire que même si les femmes fréquentent de plus en plus les Caisses, elles ne s'y intéressent pas suffisamment. Ainsi, malgré ce règlement injuste à l'endroit des femmes, aucune association féminine, et je n'ai même jamais entendu rapporter le cas d'une femme qui se soit plainte d'être lésée dans ses droits comme sociétaire des caisses. Dans le cas qui nous occupe, par exemple, ce sont des hommes, en étudiant les statuts, qui ont trouvé ces articles ridicules et les ont fait amender. La loi se lit maintenant comme suit:

Article 23: "Le mineur et la femme mariée, même commune en biens, peuvent souscrire des parts sociales, déposer leurs économies et, dans les deux cas, en retirer le bénéfice et le principal. La femme mariée peut voter sans l'autorisation de son mari. Elle peut remplir toute charge, même celle de gérante, avec l'autorisation expresse ou implicite de son mari, et dans ce cas, les condamnations pécuniaires encourues par elle peuvent se poursuivre sur les biens de la communauté". Le maximum d'économies de \$1,000 pour la femme a été aboli.

Nous nous réjouissons, bien sûr, Anne, ma sœur Anne, de ce droit qui nous est maintenant reconnu d'être sur le plan de l'épargne, à l'intérieur des Caisses populaires, sur un pied d'égalité avec l'homme. Mais nous devons songer, nous de femmes, pourquoi un règlement spécial, le numéro 23, a-t-il été fait spécifiquement pour cette catégorie d'individus portant le nom de femmes? Ne sommes-nous pas des sociétaires, des membres actifs, tout simplement? Est-il vraiment besoin de cataloguer les femmes sous un article bien à elle, étroitement liées avec les mineurs? Je laisse le sujet à votre réflexion.

Solange CHALVIN

Suzy ROCHON, ex-monitrice de ski devient hôtelière

Suzy Rochon se lance dans une nouvelle carrière. Après avoir été monitrice de ski au Mont-Gabriel, responsable des programmes d'intérêt féminin au poste de radio C.K.J.L. de Saint-Jérôme et chargée des relations extérieures d'une forme bien connue de vêtements de sport, la voici maintenant propriétaire et hôtelière d'un charmant petit hôtel à Piedmont, LE TOIT DE CHAUME.

Suzy est née à Sainte-Adèle; son père, Achille Rochon, fut le premier à l'époque à ériger un monte-pente sur nos montagnes du nord de Montréal et la jeune femme a toujours conservé une nostalgie pour les Laurentides où elle fut élevée. Elle revient maintenant s'y installer pour faire partager à d'autres son enthousiasme et son amour des pentes enneigées et des magnifiques cédres tout verts du Mont-Belvédère.

De retour, il y a quelques mois, d'un voyage en Europe où Suzy avait goûté le charme des petites hôtelleries françaises à caractère intime et retiré, elle décide de se lancer dans une nouvelle aventure. Et c'est ainsi qu'elle fit l'acquisition d'une ancienne villa construite il y a plus de trente-deux ans par McKay Smith, et la transforma en un petit hôtel très accueillant: dans le salon, la salle à dîner et le bar, les plafonds sont hauts en arc et en dôme, les poutres sont en cèdre naturel et d'immenses foyers en pierre des champs viennent ajouter à l'atmosphère.

Suzy, secondée par son mari Gordon Burnett, propriétaire de trois postes de radio, a choisi elle-même meubles, tissus et tentures. Tout a été pensé jusqu'aux moindres détails et avec bon goût. Lorsqu'il s'agit des tableaux, miroirs, paravents et toutes ces autres pièces de haute décoration, la jeune femme fit appel au peintre et décorateur Gurt Lamartine, "un descendant, nous dit-elle, du célèbre poète".

Rôle de la femme dans l'élaboration des programmes scolaires

PLESSISVILLE — M. Aquila Ouellette, coordonnateur des 48 instituts familiaux de la province au sein du département de l'instruction publique, a souligné dimanche après-midi l'importance que devraient accorder les moyens de diffusion au rôle de la femme dans l'élaboration des programmes scolaires, aux niveaux primaire et secondaire.

Il a rappelé que les instituts familiaux ont été fondés par Mgr Villeneuve vers les années 1935 alors que le prêtre avait trouvé que les familles n'étaient plus en mesure de remplir pleinement leur rôle éducatif en ce qui a trait aux futures mères de famille. Il a suggéré aux anciennes de ces instituts de former des amicales et de les unir en une fédération provinciale afin de faire entendre leurs voix si l'existence des instituts familiaux était mise en danger.

COUTURE



Voici pour votre fillette une robe à la ligne princesse agrémentée chaque côté d'un pli assurant une plus grande liberté de mouvement. Le patron imprimé n° 9356 est offert pour les tailles 2, 4, 6 et 8. La grandeur 6 requiert 1 7/8 verge de tissu de 35 pouces de largeur. Ce patron est en vente au prix de 50 au Service des Patrons, "Le Devoir", 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéros exacts, en ayant soin d'enclore un bon de poste.



Le Toit de chaume, le dernier-né des petites hôtelleries à caractère intime, sur la route des Laurentides.

Mais ce qu'il y a de plus fascinant peut-être dans ce petit hôtel, ce sont les chambres, dix au total, toutes décorées différemment les unes des autres: La Canadienne, garnie de vieux meubles canadiens authentiques dont Suzy en a elle-même décapé quelques-uns; la Romaine au style éclatant; la Tyrolienne où l'on retrouve une vieille commode d'Innsbruck signée et datée de 1716; la Japonaise, dans laquelle on entre par un petit pont faisant face à des fenêtres Shugi; la Parisienne au style Louis XVI et les cinq autres dont la décoration n'est pas encore complètement achevée: La Vénitienne, La Chinoise, La Balinaise, L'Espagnole et L'Anglaise.

Suzy nous a confié qu'elle tentait d'obtenir de la compagnie Bell des téléphones de l'époque et du style de chaque chambre. Son mari nous assure qu'elle les aura car nous

dit-il en riant: "Ce que femme veut..." Et d'ailleurs Suzy l'a prouvé puisque son projet d'hier est sûrement aujourd'hui une réussite. L'ouverture officielle de l'hôtel aura lieu en juin.

R. P.

AGENCE MATRIMONIALE

EXCELSIOR ENRG.

Nos services d'enquête, d'étude de goûts et caractères et de rencontres s'adressent aux personnes des deux sexes célibataires, veufs ou veuves. Nous agissons avec une discrétion absolue et les résultats sont rapides et certains quel que soit votre âge. Tout se passe comme si seul le "HASARD" arrangeait les choses. Des centaines de couples ont trouvé le bonheur grâce à nos services d'une efficacité prouvée et reconnue. Pour renseignements, écrire en manuscrit: Nom, adresse, tél., âge, occupation, en incitant \$2.00 à l'agence.

EXCELSIOR ENRG.

Casier postal 158 - Station Hochelaga - Montréal - ou téléphonez à 525-7861



Quand Monsieur s'adonne au sport du lèche-vitrine... (Photo Le Devoir, par Denis St-Jean)

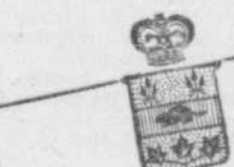
DU
BLACK SHEEP BAR
vient la musique internationale de
SASCHA
et son QUATUOR COSMOPOLITE

La musique exotique des Indes, le jazz-hot de la Nouvelle-Orléans, les mélodies languoureuses de Boléro ou le rythme endiablé des danses de l'Amérique latine — n'ont aucun secret pour Sascha et ses musiciens, avec Sascha au piano! Aujourd'hui, la Grèce, le Siam, l'Hawaï et la Russie sont à peine à quelques heures de distance. Leur musique, elle, vous attend tous les soirs — au Black Sheep Bar.

RUBY FOOS

SUR VOTRE AGENDA

DATE	INVITATION	LIEU
8-9 mai	Colloque annuel sur la façon d'élever des enfants libres de préjugés organisé par le Conseil canadien de Chrétiens et Juifs en collaboration avec 22 organismes communautaires. Il y aura une session spéciale pour les mamans d'enfants d'âge préscolaire, le jeudi matin, 9 mai. Ce colloque sera bilingue et ne comporte aucun frais d'inscription. Renseignements: VI 9-6145.	Anglican House, 1444, rue Union, Mt.
8 mai	Réunion de l'Association parents-maitres de Ste-Georgette à l'occasion de laquelle Mlle Anna-Maria Pigeon, conférencière, parlera de la délinquance juvénile. Le thème sera "la personnalité de l'enfant de 10 à 18 ans". La causerie sera suivie d'un forum. La soirée débutera à 8 h. 15.	Ecole Ste-Georgette, Mt-Nord
9 mai	Causerie à 2h30 de M. Laurence Wilson sur les arrangements floraux. Cette causerie a été organisée par le comité féminin du Musée des Beaux-Arts de Montréal à l'occasion de sa Fête des Fleurs. On peut se procurer des billets à l'entrée du Musée.	Musée des Beaux-Arts de Montréal
10 mai	Sous les auspices du Mouvement laïque de langue française trois conférenciers, MM. Fernand Ouellet, Dr Jacques Ferron et Jacques Bobet prononceront une causerie dont le thème général est: "Nationalisme et laïcité", à 8h30. Renseignements: 845-2777.	Centre N-Dame, 3791, C. de la Reine-Marie.
11 mai	Réunion annuelle des anciennes élèves de l'Amicale N-Dame du St-Sacrement, à 2h.	465, Mont-Royal, Mt.
11 mai	Conférence organisée sous les auspices de la Société des Femmes catholiques, à 8h. du soir. La directrice de la Villa St-Michel, Soeur Ste-Mechtilde, donnera une conférence intitulée: "Suis-je responsable de mon frère?" Renseignements: RA 9-6418.	Salle de la cafétéria de l'Oratoire St-Joseph.
12 mai	Banquet en l'honneur de Monsieur Jean Lesage organisé par l'Association libérale des Canadiens italiens du Québec. Plusieurs personnalités politiques assisteront à cette manifestation qui sera suivie d'un bal.	Grand salon de l'hôtel Reine Elizabeth.
12 mai	Souper buffet à l'occasion des noces d'or du Rév. Frère Denis Beaudoin, à 6h. organisé par l'Amicale St-François-Xavier. Renseignements: LA 2-2823 LA 6-5434.	Ecole St-François-Xavier 2175 est, Rachel
9 mai	Assemblée annuelle du comité féminin de l'Orchestre symphonique de Montréal. Le conférencier invité sera M. Eric McLean, et durant le déjeuner les deux gagnants des bourses offertes par les Amis de l'Art interpréteront les œuvres qui leur ont mérité ce prix.	Hôtel Ritz-Carlton



DINER SPECIAL
pour la
FETE des MERES

Réservation téléphonez à:
866-2531

MAITRE D'HOTEL

L'HOTEL QUEEN'S

700, RUE WINDSOR

La C.S.C. de Québec adjuge une émission de \$3,000,000 d'obligations, 20 ans

potins financiers

La réduction du taux bancaire à 3 1/2% explique la vague des actions de nos banques, hier, sur les Bourses de Montréal et de Toronto. Sur la Bourse de Londres, la tendance était alourdie. A Wall Street, la moyenne des industriels de DJ baissa de 1.22 pt, après avoir reculé la veille de 4.21 points.

Selon A. M. Kipper & Co., la moyenne des industriels de DJ avait monté de 60 points au cours des dix dernières semaines et cela sans interruption, d'où la logique du mouvement correctif actuel, que l'on peut considérer comme sain. Il serait bon de profiter des occasions présentement.

Il ressort du dernier bulletin de G.E. Leslie & Co., que l'administration Kennedy ne saurait se payer le luxe d'une répétition de la baisse de 1962, vu l'approche des élections, car les affaires souffriraient d'une réaction accentuée à la Bourse. Le même bulletin renferme une intéressante étude sur The Consolidated Mining and Smelting Co. of Canada Ltd.

Il y aura avant-première cette après-midi, au siège social de la Banque de Montréal d'un musée qui constituera un autre centre d'intérêt historique dans la Métropole du Canada.

La liste des valeurs suggérées comme placement dans la dernière lettre de La Main son Bienvenu, Limitée laisse voir des rendements de variant entre 3.80% et 5.40%.

Bulman, Evans & Co vient d'être fondée. Cette nouvelle maison d'agents de change est membre des Bourses de Montréal et Canadienne. Ses associés sont MM. Ralph C. Bulman, R. B. Ashby, H. W. Gee, W. S. J. Evans, G. F. MacRae et P.G. Gowie. Comme on sait, M. Ralph C. Bulman est président du Bureau des Gouverneurs de la Bourse de Montréal.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

La baisse du taux de réescompte de la Banque du Canada fait monter les obligations

Notre marché des obligations a été passablement actif hier et les cours de maintes valeurs obligataires se sont distingués par leur fermeté et pour cause... le gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky, n'a-t-il pas annoncé hier que le taux de réescompte de la Banque avait été réduit à 3 1/2% p.c. Le gouverneur a rappelé que le taux de la Banque avait été établi à 6 p.c. en juin dernier lorsque survinrent les difficultés de change étranger, qu'il avait été diminué à 5% p.c. en septembre, à 5 p.c. en octobre et à 4 p.c. en novembre. Le gouverneur a aussi signalé qu'au cours des six mois qui viennent de s'écouler, la balance des comptes courants internationaux du Canada s'était améliorée et que l'évolution de nos réserves de change étranger avait été satisfaisante. Il a ajouté qu'il importe toujours de surveiller notre balance des paiements de près, mais que la banque centrale pouvait, dans les circonstances actuelles, continuer à favoriser les conditions du crédit qui puissent faciliter une saine expansion de l'économie du pays. Il n'y a pas que les obligations qui reflètent ce changement, car notre dollar s'en est aussi ressenti et les actions de nos banques se sont affermies, de leur côté. On semble d'opinion que ce changement incitera les Canadiens à emprunter davantage sur le marché domestique, plutôt qu'à New-York.

Notre industrie de la construction plus active cette année, mais Montréal tire l'arrière

Il a été adjugé pour \$961,380,800 de contrats de construction au pays durant les 4 premiers mois de cette année, selon Southam MacLean Building Reports, soit \$57,000,000 de plus que durant la même période l'an dernier. Il faut dire que l'enthousiasme n'est pas général, puisque le mois dernier on notait une diminution de \$12,569,500 à \$24,578,100 pour avril 1963 au regard d'avril 1962. La construction résidentielle continue de se distinguer en accusant une avance de 25% pour les 4 premiers mois de cette année, alors que la construction d'affaires baissa de 5.9%. Incidemment, alors que les contrats de construction adjugés à Toronto durant la période de janvier à avril inclusivement atteignent les \$155,400,000, soit \$27,900,000 de plus, ceux adjugés à Montréal durant la même période ne s'élèvent qu'à \$114,800,000, soit \$5,200,000 de moins que les 4 premiers mois de l'an dernier. Heureusement que nous avons l'Exposition universelle qui s'en vient et qu'elle sera un stimulant temporaire pour notre industrie du bâtiment, mais c'est avec alarme qu'il faut constater la tendance à la baisse du bâtiment chez nous, vu que Toronto ne cesse de viser à devenir la Métropole du Canada.

En marge des droits de Coronation Credit et des activités de Société d'entreprise de Crédit Inc.

On pourra transiger sur la Bourse de Montréal dès son ouverture aujourd'hui, sur les droits de Coronation Credit Corp. Ltd., "conditionnellement à leur émission". Les actionnaires immatriculés le 10 mai y auront droit et les actions se vendent ex-droits depuis le 5 mai. Ces droits expireront le 31 mai. Il a été consenti 1 droit par action ordinaire détenue et 3 droits par chaque action privilégiée de la série A et ces droits permettent l'achat d'actions de second privilège, 6% cumulatif, convertibles, d'une valeur au pair de \$8.00, en échange de 6 droits et un prix de souscription de \$2.00. Le symbole des droits sur le téléscripteur sera "C C Rts". Incidemment, Société d'Entreprise de Crédit Inc., est une filiale de Coronation Credit et M. L. Male vient d'être nommé gérant pour le district de Québec de la première société, dont M. Roméo Laporte est le gérant adjoint résidant à Montréal. La Société d'Entreprise de Crédit Inc., qui transportera ses bureaux dans l'édifice de la C-I-L, le 21 courant, entendrait se spécialiser dans les prêts hypothécaires dans l'industrie et le commerce. Des ses débuts il y a une semaine, elle en a consenti pour plus de \$1,000,000. Elle aura 3 succursales dans la région métropolitaine.

Les compagnies canadiennes se montrent plus généreuses pour leurs actionnaires

Selon la compilation que la firme d'agents de change bien connue J. R. Timmins & Co., membres des Bourses de N.Y., de Toronto et Canadienne et aussi membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, les paiements de dividendes par les entreprises canadiennes atteindront en mai les \$39,679,206 à rapprocher de \$32,090,583 durant le même mois l'an dernier et au regard de \$32,727,236 durant la même période en 1961; ce qui porte donc le total pour les 5 premiers mois de cette année à \$333,802,181, à rapprocher de \$309,773,767 durant le même espace de temps il y a 2 ans et contre \$298,659,155 durant les 5 premiers mois de 1960, soit donc 14 et 18 p.c. de plus. Le record obtenu par lui-même sans qu'il soit besoin de plus amples commentaires. Nous croyons, toutefois, à propos de dire au monde des spéculateurs qu'il importe maintenant plus que jamais de considérer les valeurs payant des dividendes de préférence aux titres purement spéculatifs, d'autant plus qu'il y en a dans maintes catégories d'industries, etc. Les industrielles, les mines, les utilités publiques et les institutions financières n'ont-elles pas accusé des augmentations dans leurs distributions de dividendes durant les 5 premiers mois de cette année, au regard des paiements effectués durant la même période l'an dernier. Des placements dans chaque catégorie de valeurs assureront une saine diversification.

MARCEL CLEMENT

NOMINATION A L'HYDRO-QUEBEC



La Commission hydroélectrique de Québec annonce la nomination d'un sixième directeur général. Il s'agit de monsieur Robert-A. Boyd, ing. p., autrefois ingénieur en chef de la division métropolitaine de l'exploitation, qui devient directeur général, distribution et ventes.

Laduboro rapporte une découverte de gaz naturel

Dans les terres basses du St-Laurent

M. R. P. Mills, administrateur de Laduboro Oil Limited, rapporte que J.C. Spruill & Associates Ltd., qui surveillent les opérations, viennent de publier les premiers détails sur la découverte de gaz sur Laduboro Oil, dans le puits No. 5 Labaie. Ce dernier se trouve situé à environ 15 milles à l'est de Sorel sur 90,000 acres de terrain détenu par permis par Laduboro Oil. Cette dernière, de même que Canadian Industrial Gas Ltd., Cadamet Mines et Queenston Gold Mines participent au forage du dit puits. A une profondeur de 3,800 pieds environ, le sommet de la formation Postdam a été rencontré et, dès les 3,830 pieds, le puits a commencé à laisser jaillir de la boue. On a calculé le volume de gaz à 518,000 pieds cubes par jour. Une épreuve de forage a donné un volume à la surface de 100,000 pieds cubes, par jour et, au plus creux, 400,000. La pression y figurait à 1,750 s.i.g. au plus creux. Lorsque le trou sera traité adéquatement, il devrait produire une plus grande quantité de gaz, au dire de M. R. P. Mills. A 1 heure p.m. le 30 avril, le forage atteignait une profondeur de 3,966 pieds et on était encore dans la formation Postdam. A cette profondeur, les échantillons étaient composés de la même pierre à sable que celle des niveaux 3,790 à 3,836 pieds, mais on notait plus de porosité.

Bourse de New-York

Wall Street continue de perdre du terrain

NEW-YORK — General Motors a fortement contribué hier à l'avance des automobiles en place new-yorkaise, mais le reste de la cote présentait une allure irrégulière.

General Motors a pris le troisième rang des stocks les plus en demande, gagnant 1 7/8 à 71 1/8, un nouveau sommet sur un déplacement de 81,000 actions. Chrysler a gagné 1 1/2 et Ford 1-2. Les siderurgiques se sont effrités dans l'ensemble.

Le virement a été de 4,130,000 actions au regard de 4,100,000 lundi.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a été à 269.5.

American Photocopy a été le stock le plus en demande, gagnant 1 1/4 à 11 5/8 sur un déplacement de 166,800 actions.

Dans le compartiment des valeurs canadiennes, International Nickel a gagné 1/2 et Walker Gooderham 1/4. Par ailleurs, Distillers Seagrams a gagné 3/8. Les cours étaient mixtes à la Bourse Américaine. Canadian Javelin a gagné 1/4 et Molybdenite ont gagné 1/4.

Bourse de Montréal

La place locale, influencée par le crédit plus facile

MONTREAL PC — Les banques et les services publics ont pris la vedette hier en Place locale. L'activité a été modérée. Dans le secteur des banques, Montréal a gagné 7/8 à 69 3/4 et Canadienne Nationale 1 1/4 à 76.

Power Corp. a gagné 1/4 à 10 sur un déplacement de plus de 22,275 actions. Bell a gagné 1/8 à 57.

Les papeteries ont également fait bonne contenance. Fraser & MacMillan ont gagné 1/2 à 29 et 25 1/4 respectivement.

Par ailleurs, Industrial Acceptance a gagné 3/4 à 27 1/2, Aluminium 5/8 à 29 et Imperial Tobacco 3/8 à 15 7/8.

Par contre, Stelco a gagné 1/4 à 21 et Dominion Bridge 1/8 à 22 5/8.

Dans le secteur des mines, Midex a gagné 35 cents à \$3.35, Kiena 26 cents à \$3.25 et Jubilee 26 cents à \$3.25.

Cours du dollar

NEW YORK PC — Le dollar canadien a été hier 3-32 à 92 27-64 au regard de 92 13-16 mardi dernier.

La livre sterling a gagné 1-64 à \$2.79 59-64.

MONTREAL PC — Le dollar américain a gagné hier 3-32 à \$1.07 11-16. Mardi dernier, il valait \$1.07 5-8.

Une déclaration des administrateurs de la Solbec Copper Mines Limited

Concernant la sécurité d'emploi ou la sécurité personnelle de leurs mineurs.

A la suite de certaines affirmations d'organisations de l'Union des Métallurgistes d'Amérique et autres sympathisants récemment reproduites par la voie des journaux, les administrateurs de la Solbec Copper Mines Limited, conscients de la gravité et de la violence des accusations portées, se doivent de faire la première mise au point suivante.

Sécurité des employés

On a parlé de sécurité syndicale de façon à faire ou à laisser croire qu'il s'agissait de la sécurité des employés quant à leur protection contre les accidents de travail. Or, la sécurité syndicale dont l'Union et les journaux ont parlé ne concerne pas cette sécurité des employés, mais simplement l'assurance pour l'Union des Métallurgistes de percevoir à tous les mois, des employés, une contribution de \$5 cents, en utilisant la compagnie pour faire les déductions à la source.

La compagnie n'a jamais eu et n'a pas l'intention d'exercer aucune discrimination à l'égard d'aucun de ses employés et veut assurer tous ceux-ci qu'ils seront libres de reprendre leur travail lorsque la grève sera finie et qu'il n'y aura pas de congédiement à cause de celle-ci. Les employés peuvent donc considérer qu'ils ont complètement la sécurité de leur emploi.

En ce qui a trait à la sécurité des employés pendant leur travail, la compagnie rappelle

Rapports financiers

Bathurst Power and Paper Co. Ltd., pour le trimestre terminé le 31 mars 1963: \$308,330.80 au regard de \$344,000 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Dome Mines Ltd., pour le trimestre terminé le 31 mars 1963: \$528,135, soit l'équivalent de 27 cents l'action, au regard de \$506,483, ou 26 cts, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Jefferson Lake Petrochemicals of Canada Ltd., pour le trimestre terminé le 31 mars 1963: \$275,760 au regard de \$59,196 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Moore Corporation Ltd., pour le trimestre terminé le 31 mars 1963: \$3,562,917, soit l'équivalent de 53 cents l'action, au regard de \$3,288,347, ou 49 cents, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

À noter...

Les Administrateurs du Ritz-Carlton Hotel Co. of Montreal Ltd ont le plaisir d'annoncer l'élection de Jean G. Contant à la Présidence de la Compagnie. Il continuera aussi ses fonctions de directeur général. Le secrétaire de la compagnie, Dan Doherty, C.R. a été élu comme administrateur, au même Conseil.

Canadian Kodiak Refineries Ltd a notifié la Bourse Canadienne que sa raison sociale a été changée en celle de Kodiak Petroleum Ltd. Les transactions sur son nouveau nom débuteront aujourd'hui et leur symbole sur le téléscripteur sera "K P L". 666,877 actions ordinaires sans valeur au pair de cette entreprise seront inscrites sur la Bourse Canadienne à son ouverture, aujourd'hui. Ces actions sans valeur au pair, émises et en circulation, sont en substitution des anciennes actions ordinaires de la compagnie qui a été réorganisée à raison de 1 nouvelle action pour chaque 3 détenues. Les actions de Canadian Kodiak Refineries Ltd seront rayées de la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à son ouverture, aujourd'hui, vu la réorganisation de l'entreprise.

C'est aujourd'hui que The Dominion Mortgage and Investments Association tiendra son assemblée annuelle à Toronto.

Les entreprises suivantes se vendront aujourd'hui ex-dividende tant par action: Loblaw Groc. 80; 1st pf. A. 37 1/2; 2nd pf. 80.

Les compagnies suivantes réuniront aujourd'hui leurs actionnaires pour la tenue de leur assemblée annuelle: Can. Curtis Wright, Toronto; Int. Paper, New-York; M. Loeb, Ltd., Ottawa.

Les droits de Hardee Farms International Ltd. seront négociés sur la Bourse de Montréal à son ouverture aujourd'hui.

Depuis hier, les droits de la National Trust Company Limited se transigent sur la base régulière sur la Bourse de Montréal.

Les détenteurs d'actions ordinaires de Schneider and Company, inscrits le 1er juin, auront le droit de souscrire à des actions additionnelles ordinaires de la compagnie à raison de 1 nouvelle action pour chaque action détenue, au prix de 150 cts l'action, selon l'avis qui vient d'être donné à la Bourse de Montréal. Les droits expireront à la fermeture des affaires le 12 juillet. Les droits seront évidents en vertu du coupon 20. La souscription débutera le 10 juin.

Les droits de Hardee Farms International Ltd. seront négociés sur la Bourse de Montréal à son ouverture aujourd'hui.

Depuis hier, les droits de la National Trust Company Limited se transigent sur la base régulière sur la Bourse de Montréal.

Les détenteurs d'actions ordinaires de Schneider and Company, inscrits le 1er juin, auront le droit de souscrire à des actions additionnelles ordinaires de la compagnie à raison de 1 nouvelle action pour chaque action détenue, au prix de 150 cts l'action, selon l'avis qui vient d'être donné à la Bourse de Montréal. Les droits expireront à la fermeture des affaires le 12 juillet. Les droits seront évidents en vertu du coupon 20. La souscription débutera le 10 juin.

Les détenteurs d'actions ordinaires de Schneider and Company, inscrits le 1er juin, auront le droit de souscrire à des actions additionnelles ordinaires de la compagnie à raison de 1 nouvelle action pour chaque action détenue, au prix de 150 cts l'action, selon l'avis qui vient d'être donné à la Bourse de Montréal. Les droits expireront à la fermeture des affaires le 12 juillet. Les droits seront évidents en vertu du coupon 20. La souscription débutera le 10 juin.

Les détenteurs d'actions ordinaires de Schneider and Company, inscrits le 1er juin, auront le droit de souscrire à des actions additionnelles ordinaires de la compagnie à raison de 1 nouvelle action pour chaque action détenue, au prix de 150 cts l'action, selon l'avis qui vient d'être donné à la Bourse de Montréal. Les droits expireront à la fermeture des affaires le 12 juillet. Les droits seront évidents en vertu du coupon 20. La souscription débutera le 10 juin.

NOMINATION A LA BRITISH AMERICAN BANK NOTE COMPANY LIMITED



L'hon. JEAN RAYMOND, C.R., président et gérant général de la Compagnie Alphonse Raymond Limitée, a été élu membre du conseil d'administration de la British American Bank Note Company Limited lors d'une réunion tenue récemment. M. Raymond est administrateur dans plusieurs compagnies canadiennes.

Bourse de Toronto

Tous les compartiments avancent, sauf les mines d'or

TORONTO — Les industriels ont fait bonne contenance hier au milieu d'une activité modérée en place torontoise. Les banques ont pris la vedette, se hissant à de nouveaux sommets. Royale, Nlle-Ecosse et Toronto-Dominion accusaient des gains d'un point ou plus cependant que Montréal a gagné 3/4 et Canadienne Impériale de Commerce 1-8.

Dans le secteur des industrielles, Huron and Erie a gagné 1 7/8, Price Brothers et Canada Steamship Lines un point, Interprovincial Pipe Line 1 3/4 à 85 3/4, Imperial Oil et Union Gas 3/4.

Par ailleurs, Algoma Steel, Steel Company of Canada, Canada Cement and Guaranty Trust accusaient des pertes variant de 1/4 à 5/8.

Le virement a été de 3,487,000 actions au regard de 2,528,000 lundi.

Dans le secteur des métaux communs, International Nickel, Geco, Cassiar, Falconbridge et Deacons accusaient des gains fractionnaires.

Dans le compartiment des pétrolières, Home A a gagné 1-8 cependant que Home B a cédé autant.

Les autorités de la compagnie regrettent les deux accidents mortels qu'on lui reproche, mais elles se doivent de porter à la connaissance du public ce qu'il ignore. Le premier de ces accidents mortels est survenu dans des circonstances imprévisibles et incontrôlables, hors de toute négligence de la part de la compagnie. Quant au deuxième accident, il n'est pas survenu dans la mine ni sur le terrain de celle-ci, mais bien sur une voie publique, à l'occasion d'un capotage sans raison apparente d'un tracteur-chargeur. Dans ce deuxième accident, le malheureux conducteur est vraisemblablement mort avant d'être submergé dans un bassin d'eau, prisonnier sous le véhicule renversé, mais non pas en attendant les secours médicaux, comme on l'a répété. Toute diligence a été faite pour obtenir de Black Lake, dans le plus court délai possible, un treuil mécanique assez puissant pour soulever ce tracteur-chargeur pesant douze tonnes.

Dividendes

Aluminium Ltd., 15 cents en devises américaines, le 5 juin, enregistrement le 6 mai.

Atlantic Sugar Refineries Co. Ltd., actions privilégiées à 5 p. cent, \$1.25, le 14 juin, enregistrement le 17 mai.

Canadian Fairbanks - Morse Co. Ltd., actions de la classe A, 10 cents, le 1er juin, enregistrement le 17 mai.

Canadian Ice Machine Co. Ltd., actions de la classe A, 10 cents, le 2 juillet, enregistrement le 15 juin.

Dominion Steel and Coal Corporation Ltd., 10 cents, le 1er août, enregistrement le 11 juillet.

Eagle Star Insurance, 2 shillings, le 1er juillet enregistrement le 16 mai; une nouvelle action pour chaque groupe de 10 actuellement détenues, le 1er juillet, enregistrement le 16 mai.

The Granby Mining Co. Ltd., 25 cents en devises américaines, le 17 juin enregistrement le 17 mai.

The Imperial Fibre-Glaze Paints Ltd., actions ordinaires, 37 1/2 cents, le 1er juin, enregistrement le 16 mai.

National Drug and Chemical Co. of Canada Ltd., actions ordinaires, 20 cents, actions privilégiées, 15 cents, le 1er juin, enregistrement le 10 mai.

La Compagnie Price Limitée, 2 pour cent sur les actions privilégiées à 4 pour cent amortissables, le 1er juillet, enregistrement le 1er juin.

Siscoe Mines Ltd., 3 1/2 cents, le 6 juin, enregistrement le 23 mai.

Southam Co. Ltd., 25 cents, le 28 juin, enregistrement le 14 juin.

John Wood Company, actions ordinaires, 15 cents, le 1er juillet, enregistrement le 14 juin.

Canadian General Securities Ltd., actions des classes A et B, 25 cents, le 17 juin, enregistrement le 31 mai.

Surveillance et gestion de portefeuilles de Particuliers, Corporations et Caisses de Retraite

Bolton, Tremblay & COMPAGNIE

Surveillance et gestion de portefeuilles de Particuliers, Corporations et Caisses de Retraite

Surveillance et gestion de portefeuilles de Particuliers, Corporations et Caisses de Retraite

A 5 1/2% et 5 1/2%

La Commission des écoles catholiques de Québec, comté de Québec, a vendu, jeudi après-midi, le 25 avril dernier, à un syndicat composé de Dominion Securities Corp. Ltd., Nesbitt, Thomson & Co. Ltd., Greenshields Inc., Banque Canadienne Impériale de Commerce, Geoffrion, Robert & Gélinas Inc., une émission de \$3,000,000 d'obligations remboursables en séries en vingt ans, au prix de 98.336. L'émission comprend \$1,108,000, de titres à 5 1/2% 1964-73 et \$1,892,000, à 5 1/2% 1975-83. Ainsi le coût moyen de la finance revient à 5.8472%.

Datées du 1er mai 1963, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er mai 1964 au 1er mai 1983 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. Le capital et l'intérêt semi-annuel (1er mai et 1er novembre) sont payables à toutes les succursales d'une banque à charte dans la province de Québec, et au bureau principal de la même banque à Toronto, et à Ottawa. L'emprunt, autorisé par la résolution no. 10704 adoptée le 20 mars 1963, est contracté pour la consolidation du déficit accumulé au 30 juin 1962, la construction d'écoles et l'achat de mobilier scolaire.

L'évaluation impossible de la corporation scolaire, pour 1962-63, s'élève à \$331,500,000, y compris \$111,000,000 pour les compagnies. Le 30 juin 1962, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$11,814,419.66. La population de la cité est de 254,184 âmes.

Actions et obligations

Craig, Forget & Cie Ltée

AGENTS DE CHANGE

Membres des Bourse de Montréal Bourse Canadienne

204 ouest, rue Notre-Dame — Tél.: VI. 9-6263 Montréal 1

Laurin, Laurin, Beaudry Inc. Dominion Insurance Agencies Limited

Courtiers d'assurance agréés

Etude et analyse complète d'assurance pour industrie, commerce ou personnelle

500 OUEST, RUE SAINT-JACQUES Montréal — AV. 8-9241

Achats et ventes d'obligations Gouvernements — Municipalités — Commissions scolaires — Institutions religieuses Services Publics — Corporations

CRÉDIT QUÉBEC INC.

COURTIERS DE PLACEMENTS

Choix exceptionnel d'obligations de tout repos.

132 ouest, rue St-Jacques Tél. Victor 9-5361 MONTREAL



Nous avons le plaisir d'annoncer que GRAHAME G. JOHNSON a été élu vice-président et administrateur de

GEOFFRION, ROBERT & GÉLINAS, INC.

Membre de l'Association canadienne des Courtiers en Valeurs mobilières et administrateur de

GEOFFRION, ROBERT & GÉLINAS, CO.

Membres des Bourse de Montréal • Bourse Canadienne • Bourse de Toronto

Est-ce le moment de faire des placements?

Cela dépend. Cela dépend des actions ou obligations que vous achetez.

Cela dépend des buts que vous poursuivez : placement à long terme ou spéculation en vue d'un profit rapide.

Certes, la conjoncture actuelle — politique et économique — présente des aléas.

C'est toujours plus ou moins le cas; mais notre position fondamentale ne varie jamais d'un iota.

Nous pensons qu'il y a toujours des valeurs qui sont meilleures que d'autres...

Nous croyons qu'il y a toujours de bons placements à faire pour qui voit loin — pour les gens aux yeux de qui l'important, c'est le point où ils en seront dans cinq ou dix ans, et non dans cinq ou dix mois.

Si vous estimez que vous êtes de ceux-là, nous nous ferons un plaisir de vous aider à choisir les actions ou obligations qui répondent le mieux à vos besoins.

Il vous suffira de nous exposer votre situation et vos objectifs (plus-value, dividendes substantiels ou sécurité) et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous aider à trouver la bonne solution.

Service français MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH INC.

MEMBRES DES BOURSES DE MONTREAL ET DE NEW-YORK ET AUTRES GRANDES BOURSES.

635 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 2 Téléphone: University 1-8241

Directeur régional PAUL J. BULLIVANT

AU RICHELIEU

Les trotteurs en vedette ce soir

C'est au tour des trotteurs de se faire valoir, ce soir, au pari Richelieu, après le succès remporté par les amateurs qui participaient lundi dernier à l'ambler Grattan Bars.

Dix-neuf trotteurs, ce soir, sont inscrits dans les deux divisions du trot "Projectile" et se partageront une bourse de \$4,720.

Parmi les excellents trotteurs qui verront de l'action, mentionnons So Sainly, My Day Key, Bensalem, Live Fast, Sammy Boy, Queen Valley, Van Freedom, sans oublier Mr. C., qui vient d'être vendu \$19,000 à l'encan de Blue Bonnets.

Des bourses au total de \$16,000 seront mises à l'enjeu, ce soir, alors que les dames seront admises gratuitement dans les grandes estrades, ainsi qu'au luxueux clubhouse.

Si l'on excepte le "stake" Projectile, le programme offre une course tout aussi intéressante, la cinquième, alors que six puissants amateurs rivaliseront dans une course "à réclamer".

Voici les amateurs et leur "prix de revient": Major's Buster, \$6,000; Bimbo Chief, \$6,000; Adios Prince, \$6,000; Silver's Gold, \$6,400; Tom Tally, \$7,000; Lint, \$7,000.

PREMIERE COURSE
AMBLE - Non-gagnants de \$5,000
BOURSE \$1,200

3 Meadow Lynch
4 True Jack
5 Willie Way
6 J. L. Lachance
7 Champion Pick
8 Special Melody
9 Quick Prince
10 Super Knight
11 Ausi eligible
12 Grattan

DEUXIEME COURSE
AMBLE - Non-gagnants de \$5,000
BOURSE \$1,200

3 Speedy Sam
4 Joey Johnston
5 Bold Boy
6 Bankroll
7 J. M.
8 J. M. Barry
9 Allen Creed
10 Bay Township
11 TROISIEME COURSE
AMBLE - Reclamer
BOURSE \$1,200

2 Copper Rail
3 Senator
4 J. M.
5 J. M.
6 J. M.
7 J. M.
8 J. M.
9 J. M.
10 J. M.

AMBLE - Non-gagnants de \$5,000
BOURSE \$1,200

AMBLE - Reclamer
BOURSE \$1,200

AMBLE - Non-gagnants de \$5,000
BOURSE \$1,200

3 Breeze Abbe
4 Pay's Best
5 Success Knight
6 M. Turcotte
7 Lady Camden
8 Lady Camden
9 Lady Camden
10 Lady Camden

SEPTIEME COURSE
AMBLE - Non-gagnants de \$5,000
BOURSE \$1,000

3 Denny Bomba
4 Carlene's Pride
5 Solicitor's Halo
6 Joe Dares
7 Miles Hal
8 France Richelleu
9 Sir Yankee
10 W. Hebert

HUITIEME COURSE
PROJECTILE - Trot
M1720 (div.) - 1ère division

3 So Sainly
4 Mr. Day Key
5 Bensalem
6 Live Fast
7 Rusty Riddell
8 Palona
9 Patsy Peters
10 Cindy Mon

NEUVIEME COURSE
PROJECTILE - Trot
M1720 (div.) - 2e division

DIXIEME COURSE
AMBLE - Non-gagnants de \$5,000
BOURSE \$1,000

3 Count
4 Major's Fairy
5 Chipman's Direct
6 Galant Adios
7 M. C. Cher
8 Rebel Land Marge
9 Calumet Cash
10 Lincoln Van



Tony, le cheval plongeur, qu'on verra avec le cirque Hamid Morton, à l'arène Maurice Richard, à partir du 14 mai.

Le rendement des conducteurs à la piste du Richelieu

Classement des conducteurs (jusqu'au 5 mai inclus)

HEROUX, Marcel	Départs	1er	2e	3e	Moy.
COTE, Benoit	15	7	3	0	578
SAVIGNAC, Regatien	17	7	3	2	549
DOSTIE, Marcel	14	5	2	1	460
FILION, Hervé	25	8	5	1	444
TURCOTTE, Leslay	104	24	21	15	391
SCHEINIG, Helvin	23	5	5	3	382
SMITH, Wayne	29	7	4	3	352
BARDIER, Réal	14	3	2	2	341
LHBKAP, Léo	29	8	2	2	337
HABKIRK, William	17	3	3	3	333
ST-JACQUES, Claude	15	3	3	1	333
CURRAN, Ross	26	5	6	1	333
POULIN, Charles	37	6	7	7	330
LETOURNEAU, Jos	17	5	1	0	327
CAIDWELL, Russ	16	3	4	0	326
BAISE, Frank	48	5	11	13	322
COURNOYER, Marcel	25	3	6	7	321
HANNA, Albert	18	3	3	4	315
PLATFORD, George	16	3	1	4	306
FLOYD, Louis	40	7	4	6	281
LACHANCE, Gaetan	25	4	4	2	276

Les frères Leclercq se signalent

Emile Leclercq a franchi le fil d'arrivée 20 secondes avant son frère Jacques pour remporter la cinquième course cycliste du printemps, sanctionnée par l'Union cycliste nationale. Le vainqueur a marqué un temps de 2h41 min. Les frères Leclercq, deux porte-couleurs du club cycliste Montclair, tout en se livrant une lutte de tous les instants, ont uni leurs efforts pour triompher d'une autre paire de frères, les Panneton. Guy a terminé son frère Jean-Gilles au sprint pour inscrire des temps identiques de 2:50:35. André Leveillé, du club cycliste Dolbec et Benito Quatella, du club Union sportive italienne, ont terminé respectivement 5e et 6e. Il faut dire que ces deux coureurs seniors avaient pris le départ 20 minutes plus tard que les juniors. Leur temps fut de 2:51:20. 12 coureurs seulement ont pris le départ de Duvernay pour se diriger vers Ste-Anne-des-Plaines, en passant par Pont-Viau et Bois des Filloins, pour revenir par St-François-de-Salle, Duvernay-est et St-Vincent-de-Paul et se retrouver huit seulement à l'arrivée en face de l'hôtel de ville de Duvernay.

6-B. Quatella 2:51:20 6
7-Denis Henrichon 3:03:10 5
8-René Kokot 3:03:10 4

1-Emile Leclercq 2:41:00 16
2-J. Leclercq 2:41:20 13
3-Guy Panneton 2:50:35 11
4-Jean Panneton 2:50:35 9
5-André Leveillé 2:51:20 7

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7 mai 1963.

Province de Québec, district de Montclair, COUR DE MAGISTRAT, No 100-743. — PANTON, CIRQUE REALTY CORPORATION, Demanderesse, vs JAMES EDWARD CLOW et VALERIE L. CLARKE, Défenseurs. Le 17e jour de mai 1963, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1478, rue Poirier, app. 8, en la cité de St-Laurent, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets des dits Défenseurs saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Philips et accessoires; meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S., VI, 2-9192, Montréal, 7

Au golf du Pot

Par JEAN-PAUL COSKY

Ne jouez pas au golf avec M. le juge!

J'ai l'air de vous donner un drôle de conseil, mais allez-y voir; des juges, il y en a de très dangereux! Vous n'y êtes pas du tout si vous croyez que c'est parce qu'ils ne jouent pas bien. Halte là, j'en ai connu qui vous décoiraient un parcours de puissants coups de fer, comme j'en ai vu un grand nombre "putter" comme des champions. Ce n'est pas non plus la vanité de parer des coups d'air mauvais caractère, non! ils savent très bien se contrôler et ce sont généralement de bons citoyens à qui on ne peut reprocher beaucoup de choses... si ce n'est de toujours prendre tout au pied de la lettre, la lettre de la loi! Qui voudrait les empêcher d'ailleurs! ne sont-ils pas là pour ça? cependant je vous répète mon conseil du début: ne jouez pas au golf avec monsieur le juge! car s'il vous fallait en trouver trois dans votre foursome, trois qui seraient du même avis que le juge C. A. Thoburn de Toronto, les choses prendraient probablement une tournure tragique. Cet excellent homme de loi a déclaré que tricher au golf était passible d'une peine de deux ans de prison; vous voyez d'ici l'air des trois autres membres de votre foursome...?

L'inventaire révélateur...

Aux derniers Jeux Panaméricains le Canada a connu ses meilleurs jours depuis qu'il y participe. Canada donc, comme ils disent avec toute la solennité de circonstances: Salut à toi!... oui, mais... mais l'inventaire des médailles gagnées par le Québec, une des dix provinces du Canada, révèle une grave indigence. Pourquoi? faisons d'abord une petite revue. Médailles d'or? zéro! zéro sur dix! à l'école autrefois ça méritait une bonne heure de "relecture"! Médailles d'argent? deux sur 26! une pour la marche forcée (Marrone), une autre pour équipe de yachting! Madeleine Sévigny faisait partie d'une équipe qui a gagné une médaille d'argent lors d'une course à relais. Fernand Lapointe faisait aussi partie d'une équipe de tir, deux équipes à 99% de parentage avec les "autres" provinces! Les médailles de bronze? 7 sur 26; nous serons donc toujours des amateurs de "beaux bustes en bronze" de Louis Cyr, quand nous ne collectionnons pas les plâtres! Pourquoi pas mieux? simplement parce que le manque d'instructeurs compétents est l'apanage depuis toujours de la "Belle Province", où l'on aime mieux agir en spectateurs!

L'exemple d'une petite municipalité

Et pourtant il existe un petit coin sur la rive sud, qui est depuis toujours le point de mire des autres provinces en ce domaine, où on projette de grandes choses. Les sports d'athlétisme léger sont à la mode à St-Lambert et c'est tout à l'honneur de cette municipalité où coexistent en paix les talents Canadiens français et Canadiens anglais. Vous n'avez qu'à vous y rendre un samedi après-midi et déboucher sur la rue L'Espérance aux environs de la rue Maple et vous y serez accueillis par des dizaines de coups de pistolet... qui annoncent le départ de 100 ou 200 ou 400 verges, suivie toujours de celle du mille. Vous y verrez de plus des centaines de "moustiques" et "coqs" s'exercer dans les sauts en hauteur, longueur, dans le lancer du javelot, du poids, du disque! Vous vous retourneriez et serez au beau milieu d'épreuves aquatiques à la piscine de la rue Logan aux environs de Birch! toujours selon les règlements des Jeux Olympiques! ça messieurs, c'est de la bonne semence. On projette de plus d'y construire une piste à l'épreuve de toutes les intempéries de nos saisons capricieuses. En avant St-Lambert!... d'ailleurs je ne suis pas près de déménager de ce coin-là, c'est trop bon pour la pêche aux chroniques!

Frappeurs d'urgence demandés

NEW-YORK PA — Les frappeurs d'urgence dans les majeures trouvent leur travail de plus en plus difficile cette saison.

En effet, jusqu'au 1er mai, les frappeurs utilisés à la place de leurs collègues affligés d'une moyenne collective de 191 au bâton.

Une seule des 20 équipes possède une moyenne supérieure à 200 dans ce domaine. Il s'agit de Kansas City et c'est peut-être une des raisons expliquant leur premier rang dans la L.A.

Les frappeurs d'urgence des Athletics ont réussi sept coups sûrs en 21 essais pour une moyenne de 333. George Aluski en a réussi trois en 7 apparitions et Bobby Del Greco, deux en trois, y compris un circuit.

D'autre part, la meilleure moyenne affichée dans la LN appartient aux Cards de St-

Louis, les meneurs du circuit, avec six coups sûrs en 24 essais, bons pour 250.

Par contre, le plus piètre record dans ce domaine revient aux Tigers de Detroit, dont les frappeurs d'urgence n'ont récolté qu'un coup sûr en 23 tentatives.

La recrue Bob Savarin, de Baltimore, a frappé le plus grand nombre de coups sûrs en de telles occasions avec quatre en huit essais. Il est suivi par Wally Moon, des Dodgers de Los Angeles, et Merritt Ranew, des Cubs de Chicago, en plus de George Aluski.

Seize joueurs, dont neuf de la LN, en ont récolté deux, Jerry Lynch, du Cincinnati, est de ce nombre avec deux circuits victorieux.

Les autres frappeurs de circuits en de telles occasions sont Duke Bailey, du San Francisco, Ed Carmel, du St-Louis, Gene Green, du Cleveland, et Jesse Gonder, du Cincinnati.

CHASSE ET PECHE

Les demandes de terrains privés faites après le 1er mai ne seront étudiées que plus tard

QUEBEC (DNC). — Le ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche a déclaré, hier, que les demandes de permis pour les territoires privés de chasse et de pêche sont si nombreuses qu'il a décidé que toutes les requêtes faites après le 1er mai ne seront prises en considération que vers la fin de la présente année et vraisemblablement au début de 1964.

M. Lionel Bertrand a prié toute personne ou organisation qui a l'intention de faire une demande à ce sujet de ne point le faire avant la fin de l'année.

Le ministre a expliqué qu'il y a présentement quelque 800 demandes et qu'il était logique de disposer de celles-ci avant d'en considérer de nouvelles.

Ce travail est effectué par un comité, désigné sous le nom de "comité des locations"; il groupe six officiers supérieurs de ce ministère. Ce travail est d'autant plus compliqué que les demandes couvrent fréquemment des territoires déjà sous bail en tout ou en partie, que les demandes sont parfois imparfaitement exposées, ce qui entraîne dans bien des cas une volumineuse correspondance, des

pourparlers avec les intéressés, etc.

"Des que nous aurons disposé des demandes antérieures au 1er mai, a dit M. Bertrand, nous procéderons à une révision entière de la carte générale des territoires privés, ce qui nous permettra de voir alors exactement où nous en sommes."

"Il y a dans la province de Québec quelque 2,000 territoires privés de chasse et de pêche. Cette suspension dans l'émission de permis pour les demandes postérieures au 1er mai, nous permettra:

a) de disposer définitivement des demandes faites avant le 1er mai;

b) de savoir quels sont les territoires dont le ministère pourra plus tard disposer, et en dresser la liste;

c) d'avoir alors les recommandations que fera le conseil du tourisme, qui englobe aussi la chasse et la pêche, à la suite des réunions publiques qui auront lieu à Montréal les 6 et 7 juin, à Québec les 13 et 14 juin. Le conseil y recevra les représentations et les suggestions des associations, groupements et citoyens sur toute

matière concernant exclusivement la chasse et la pêche.

J'ai dit il y a deux semaines que nos lois de chasse et de pêche doivent être repensées et refondues. C'est maintenant là notre objectif."

Les meilleurs des majeures

LIGUE NATIONALE					
	P	A	P	Cs	Moy.
Covington, Phil	19	69	14	23	383
P. Lioy, San Fr.	28	98	19	37	378
White, St-L	28	102	19	36	353
Edwards, Phil	21	71	7	25	352
Howard, L. Ang.	23	92	13	32	348
Demeter, Phil	21	74	12	32	338
Cepeda, Phil	26	104	17	34	337
Altman, St-L	26	92	12	30	336
H. Aaron, Phil	26	103	24	39	336
Gonzalez, Phil	22	72	13	23	319

CIRCUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
H. Aaron, Milwaukee	22	72	13	23	319
Cepeda, San Francisco	26	104	17	34	337
Banks, Chicago	21	71	7	25	352
Sulder, New York	21	74	12	32	338
Covington, Philadelphia	19	69	14	23	383
Demeter, Philadelphia	21	74	12	32	338
Mays, San Francisco	26	103	24	39	336
F. Alou, San Francisco	28	98	19	37	378
Bailey, San Francisco	21	71	7	25	352

POINTS PRODUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
H. Aaron, Milwaukee	22	72	13	23	319
Cepeda, San Francisco	26	104	17	34	337
Covington, Philadelphia	19	69	14	23	383
Edwards, Cincinnati	21	71	7	25	352
F. Alou, San Francisco	28	98	19	37	378
Cepeda, San Francisco	26	104	17	34	337
F. Alou, San Francisco	28	98	19	37	378

LIGUE AMERICAINE					
	P	A	P	Cs	Moy.
Causer, K. City	17	62	11	36	382
Yastrzemski, Phil	19	76	13	27	355
Leppert, Phil	18	62	10	36	346
Alfonso, Phil	18	62	10	36	346
Wagner, L. Ang.	25	98	15	33	337
Alison, Minn.	24	87	18	29	323
Fox, Phil	20	82	14	27	329
Schilling, Phil	19	79	13	26	329
Kalme, Phil	24	99	16	32	323
Charles, K. City	20	82	14	27	329

CIRCUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
Nicholson, Chicago	6	6	6	6	6
Wagner, Los Angeles	6	6	6	6	6
Howard, New York	6	6	6	6	6
Powell, Baltimore	6	6	6	6	6
Held, Cleveland	6	6	6	6	6
Glavin, Cincinnati	6	6	6	6	6
Pepton, New York	6	6	6	6	6
Hinton, Washington	6	6	6	6	6
Osborne, Phil	6	6	6	6	6

POINTS PRODUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
Alfonso, Milwaukee	20	82	14	27	329
Cunningham, Chicago	19	76	13	27	355
Glavin, Cincinnati	6	6	6	6	6
Charles, Kansas City	18	62	10	36	346
Batter, Minnesota	18	62	10	36	346
Osborne, Washington	6	6	6	6	6

CIRCUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
Nicholson, Chicago	6	6	6	6	6
Wagner, Los Angeles	6	6	6	6	6
Howard, New York	6	6	6	6	6
Powell, Baltimore	6	6	6	6	6
Held, Cleveland	6	6	6	6	6
Glavin, Cincinnati	6	6	6	6	6
Pepton, New York	6	6	6	6	6
Hinton, Washington	6	6	6	6	6
Osborne, Phil	6	6	6	6	6

POINTS PRODUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
Alfonso, Milwaukee	20	82	14	27	329
Cunningham, Chicago	19	76	13	27	355
Glavin, Cincinnati	6	6	6	6	6
Charles, Kansas City	18	62	10	36	346
Batter, Minnesota	18	62	10	36	346
Osborne, Washington	6	6	6	6	6

CIRCUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
Nicholson, Chicago	6	6	6	6	6
Wagner, Los Angeles	6	6	6	6	6
Howard, New York	6	6	6	6	6
Powell, Baltimore	6	6	6	6	6
Held, Cleveland	6	6	6	6	6
Glavin, Cincinnati	6	6	6	6	6
Pepton, New York	6	6	6	6	6
Hinton, Washington	6	6	6	6	6
Osborne, Phil	6	6	6	6	6

POINTS PRODUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
Alfonso, Milwaukee	20	82	14	27	329
Cunningham, Chicago	19	76	13	27	355
Glavin, Cincinnati	6	6	6	6	6
Charles, Kansas City	18	62	10	36	346
Batter, Minnesota	18	62	10	36	346
Osborne, Washington	6	6	6	6	6

CIRCUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
Nicholson, Chicago	6	6	6	6	6
Wagner, Los Angeles	6	6	6	6	6
Howard, New York	6	6	6	6	6
Powell, Baltimore	6	6	6	6	6
Held, Cleveland	6	6	6	6	6
Glavin, Cincinnati	6	6	6	6	6
Pepton, New York	6	6	6	6	6
Hinton, Washington	6	6	6	6	6
Osborne, Phil	6	6	6	6	6

POINTS PRODUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
Alfonso, Milwaukee	20	82	14	27	329
Cunningham, Chicago	19	76	13	27	355
Glavin, Cincinnati	6	6	6	6	6
Charles, Kansas City	18	62	10	36	346
Batter, Minnesota	18	62	10	36	346
Osborne, Washington	6	6	6	6	6

CIRCUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
Nicholson, Chicago	6	6	6	6	6
Wagner, Los Angeles	6	6	6	6	6
Howard, New York	6	6	6	6	6
Powell, Baltimore	6	6	6	6	6
Held, Cleveland	6	6	6	6	6
Glavin, Cincinnati	6	6	6	6	6
Pepton, New York	6	6	6	6	6
Hinton, Washington	6	6	6	6	6
Osborne, Phil	6	6	6	6	6

POINTS PRODUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
Alfonso, Milwaukee	20	82	14	27	329
Cunningham, Chicago	19	76	13	27	355
Glavin, Cincinnati	6	6	6	6	6
Charles, Kansas City	18	62	10	36	346
Batter, Minnesota	18	62	10	36	346
Osborne, Washington	6	6	6	6	6

CIRCUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
Nicholson, Chicago	6	6	6	6	6
Wagner, Los Angeles	6	6	6	6	6
Howard, New York	6	6	6	6	6
Powell, Baltimore	6	6	6	6	6
Held, Cleveland	6	6	6	6	6
Glavin, Cincinnati	6	6	6	6	6
Pepton, New York	6	6	6	6	6
Hinton, Washington	6	6	6	6	6
Osborne, Phil	6	6	6	6	6

POINTS PRODUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
Alfonso, Milwaukee	20	82	14	27	329
Cunningham, Chicago	19	76	13	27	355
Glavin, Cincinnati	6	6	6	6	6
Charles, Kansas City	18	62	10	36	346
Batter, Minnesota	18	62	10	36	346
Osborne, Washington	6	6	6	6	6

CIRCUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
Nicholson, Chicago	6	6	6	6	6
Wagner, Los Angeles	6	6	6	6	6
Howard, New York	6	6	6	6	6
Powell, Baltimore	6	6	6	6	6
Held, Cleveland	6	6	6	6	6
Glavin, Cincinnati	6	6	6	6	6
Pepton, New York	6	6	6	6	6
Hinton, Washington	6	6	6	6	6
Osborne, Phil	6	6	6	6	6

POINTS PRODUITS					
	P	A	P	Cs	Moy.
Alfonso, Milwaukee	20	82	14	27	329
Cunningham, Chicago	19	76	13	27	355
Glavin, Cincinnati	6	6	6	6	6
Charles, Kansas City	18	62	10	36	346
Batter, Minnesota	18	62	10	36	346
